

1915

LE GÉNOCIDE ARMÉNIEN



Brochure éditée par le Comité de Soutien aux Prisonniers Politiques Arméniens

QU'EST-CE QUE LE GENOCIDE ?

L'année II de la République de France

Le 24 mai 1915, le génocide arménien

« L'Arménie expire mais elle renaîtra ; le peu de sang qui lui reste est un sang précieux qui laissera une postérité héroïque... »

Anatole France



QU'EST-CE QUE LE GÉNOCIDE ?

Article II de la *Convention sur la Prévention et la Répression du Crime de Génocide* de l'O.N.U. (9 décembre 1948) :

« Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) Meurtre de membres du groupe ;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. »



Depuis le milieu des années soixante-dix, les médias occidentaux ont enregistré la naissance et l'amplification d'un mouvement de protestation active des Arméniens.

Concernant l'opinion occidentale dans son ensemble, il ne serait pas outrancier de dire qu'elle allait jusqu'à ignorer l'existence d'un peuple arménien arraché à sa terre, miraculé d'une tentative d'extermination, dispersé aux quatre coins du monde.

On peut donc parler d'un début de reconnaissance du peuple arménien par les nations, avec pour corollaire la résurgence d'une question arménienne, malgré le poids écrasant de plus d'un demi-siècle de silence.

Si question arménienne il y a c'est que, au-delà de l'atrocité de la tragédie arménienne de 1915, aucun effort d'établissement de la vérité historique ne fut jamais entrepris, aucune réparation morale et matérielle ne fut jamais consentie aux Arméniens, aucune ébauche de solution politique au problème arménien ne fut jamais mise en œuvre.

Témoin privilégié et acteur de l'histoire de l'Empire ottoman, T.E. Lawrence (« Lawrence d'Arabie ») écrira :

« Les Turcs les (les Arméniens) avaient désarmés et tués les uns après les autres : une fois les hommes massacrés, les femmes avaient été poussées, avec leurs enfants, en troupeaux sur les routes, en plein hiver, nues, affamées, offertes à tous les passants jusqu'au moment où elles étaient mortes de fatigue. Les Jeunes-Turcs avaient exterminé les Arméniens non parce qu'ils étaient chrétiens mais parce qu'ils étaient Arméniens¹. »

La sauvagerie et l'ampleur de cette extermination sont inouïs : des milliers d'Oradour et de Guernica.

L'objectif de la présente brochure est d'offrir au lecteur une synthèse relativement courte de documents et travaux historiques ayant trait à l'histoire des Arméniens — plus particulièrement dans sa phase moderne c'est-à-dire du traité de Berlin (1878) au traité de Lausanne (1923), période durant laquelle se joue la tragédie arménienne : extermination de 2 000 000 d'Arméniens, spoliation des 9/10 des territoires arméniens, exil sans espoir de retour des rescapés.

1. T.E. LAWRENCE : « Les Sept Piliers de la Sagesse » Payot, Paris 1961.

LE CADRE GÉOGRAPHIQUE

Dominée par le mont Ararat, l'Arménie se situe à l'est de l'Asie Mineure, limitée au nord par la Mer Noire et la Géorgie, à l'est par l'Iran (plateau d'Azerbaïdjan), au sud par la plaine de la Mésopotamie septentrionale (Haut Tigre). Le centre de gravité du pays arménien s'est déplacé suivant les époques, parallèlement à l'évolution du rapport de force avec les puissances voisines de l'Arménie : tantôt Van, tantôt Erzeroum (Karin) ou Ani ou la province de l'Ararat ou la Cilicie.

L'histoire de l'Arménie et du peuple arménien remontant à l'Antiquité, (IX^e siècles avant J.-C.), le pays a vu ses dimensions varier à travers les siècles ; il n'en demeure pas moins que les limites les plus constantes du territoire arménien définissent un pays d'environ 300 000 km².

La seule Arménie existant à l'heure actuelle, République soviétique, occupe un territoire réduit à un peu moins de 30 000 km². Aujourd'hui plus des 3/4 du territoire de l'Arménie intégrale sont sous occupation turque et, du fait de la politique annexionniste d'Ankara, n'ont plus droit à la dénomination d'« Arménie » (depuis le traité de Lausanne de 1923).

Le Traité de Sèvres (1920), signé par les Puissances, y compris la Turquie, accepté par les Arméniens, s'il avait été appliqué, aurait permis la création d'un État arménien indépendant, englobant un territoire d'à peu près 1/3 de l'Arménie intégrale définie plus haut...

ORIGINES

La formation du peuple arménien, dans le cadre géographique décrit plus haut, coïncide chronologiquement avec l'arrivée en Asie Mineure vers le IX^e siècle avant J.-C. de tribus indo-européennes, sans doute originaires des Balkans et apparentées aux Thraco-Phrygiens. Le peuple arménien naîtra de la fusion des Thraco-Phrygiens (Armens) avec la civilisation autochtone multi-séculaire d'Ourartou. Les Armens imposent leur langue, d'origine indo-européenne, qui, sur un fort substrat caucasien, donnera naissance à l'arménien moderne.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- 782 avant J.-C. : Fondation d'Erebouni (aujourd'hui : Eri-
van, capitale de la République d'Arménie).
- 515 avant J.-C. : L'inscription achéménide de Bissoutoun
(en Iran) fait mention du peuple arménien.
- 401 avant J.-C. : Mention de l'Arménie par Xénophone
(Anabase).
- 95-55 avant J.-C. : Règne de Tigrane le Grand qui fait de
l'Arménie une puissance mondiale rivale de Rome et de l'Em-
pire perse. Son règne correspond à l'expansion territoriale maxi-
male de l'Arménie.
- 301 après J.-C. : Conversion officielle de l'Arménie au chris-
tianisme, treize ans avant Rome. L'Arménie devient le premier
État chrétien du monde.
- 414 : Invention de l'alphabet arménien (36 lettres) par Mes-
rop Machdots. Débuts de la littérature arménienne : traduc-
tions, histoire, philosophie. Développement des sciences
mathématiques, astronomie.
- 451 : A Avaraïr, l'Arménie chrétienne résiste aux Perses
mazdéens.
- VI^e siècle : Essor de l'architecture arménienne.
- VII^e siècle : Invasion de l'Arménie par les Arabes, seul pays
où ils ne parviennent pas à imposer l'Islam.
- 867-1025 : Apogée de l'Empire byzantin sous une dynastie
d'empereurs d'origine arménienne.
- XI^e siècle : Invasions des Turcs Seldjoukides en Arménie.
Chute d'Ani (capitale du royaume d'Arménie) en 1045 ;
- XIII^e-XV^e siècles : Invasions mongoles en Arménie (Tamer-
lan, Genghis Khan).
- 1555 : L'Arménie sous la domination des Turcs et des
Perses.
- 1828 : Guerre russo-perse. Pénétration des Russes en Armé-
nie persane. L'Arménie est désormais partagée entre l'Empire
ottoman et l'Empire russe.
- 1878 : Guerre russo-turque. Traités de San Stefano et de
Berlin. **Internationalisation de la Question Arménienne.**

QUESTION D'ORIENT ET QUESTION ARMÉNIENNE

A partir du XI^e siècle déferlent sur l'Asie Mineure les Turcs Seldjoukides, supplantés plus tard par les Osmanlis. L'affirmation de la puissance turque se traduit, jusqu'au XV^e siècle, par un recul des Byzantins qui perdent un à un leurs bastions d'Asie Mineure. La poussée turque vers l'Occident se concrétise, le 29 mai 1453, par la prise de Constantinople et l'effondrement de l'Empire byzantin. Ce dernier avait, à l'instar de l'Arménie, représenté la civilisation chrétienne en Méditerranée orientale et en Orient. La naissance de l'Empire ottoman, consécutive à la fin de Byzance, n'est qu'une étape de l'expansion turque vers l'Europe qui se prolongera jusqu'au XVI^e siècle. L'Empire ottoman, s'étendant sur un territoire gigantesque, acquiert le statut de puissance mondiale et conservera ce statut jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Pendant plus de quatre siècles, le pouvoir ottoman règne sur toute l'Europe balkanique, une partie de l'Europe orientale, le Proche-Orient, l'Asie Mineure, l'Afrique du Nord et contrôle tout le bassin méditerranéen, les rives de la Mer Noire, la Mer Rouge et la rive méridionale du Golfe Persique. Les XV^e et XVI^e siècles marquent le zénith de l'Empire ottoman.

Suit le reflux : enclenché à partir du XVIII^e siècle après la perte de la Hongrie au profit de l'Autriche (1699), il durera jusqu'au XX^e siècle. Ce pouvoir ottoman avait été synonyme d'oppression politique, religieuse, culturelle et économique pour des nations anciennes, aussi différentes que possible de l'élément dominant : le Turc. Le recul turc sera déterminé par la force grandissante du nationalisme des « allogènes » et par les interventions de plus en plus fréquentes et appuyées des Puissances chrétiennes.

La Russie, tout d'abord, qui, prétendant défendre le droit des chrétiens à se libérer du joug turc, mène la guerre contre l'Empire ottoman et entame sa progression vers le sud. La Russie, ayant occupé l'Ukraine au XVII^e siècle, est désormais voisine des Turcs en Asie. Le traité russo-turc de Kutchuk-Kainardji (1774), consécutif à une nouvelle guerre entre Russes et Ottomans, consacre l'accès des Russes à la Mer Noire. Les histoires considèrent le traité de Kutchuk-Kainardji comme le point de départ de ce qui est connu sous le nom de « **Question d'Orient** » : les puissances européennes (France, Angleterre) n'ayant pas réagi face à la progression russe vers la Méditerranée, vont désormais avoir pour préoccupation essentielle de contenir à tout prix l'expansion russe vers le sud et, pour ce faire, vont participer à toutes les affaires concernant l'Empire ottoman.

Il a été donné à tous les peuples ayant subi le joug ottoman, exception faite des Arméniens, le droit de se constituer en Etats indépendants :

— En Europe : l'Albanie, la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie, la Yougoslavie...

— Au Proche-Orient : le Liban, l'Irak, la Syrie, l'Arabie, la Jordanie...

— En Afrique du Nord : l'Algérie, la Tunisie, la Lybie, l'Égypte...

Seule l'Arménie occidentale se trouve encore sous domination turque.

Note : Les qualificatifs d'« Arménie Orientale » (Arménie Russe) et d'« Arménie Occidentale » (Arménie Turque) désignent respectivement les territoires de l'Arménie sous domination russe et turque.

La route de l'expansion russe vers le sud passe par l'Arménie et, à partir de 1828, le territoire arménien est partagé entre les empires ottoman et russe. Cette donnée géopolitique va être déterminante pour ce qui concerne la politique des puissances européennes vis-à-vis de l'Arménie : à l'issue des quatre guerres russo-turques, les Russes, malgré leurs victoires seront contraints par les Européens à rétrocéder l'Arménie occidentale aux Turcs ; tandis que les victoires russes en Europe ouvriront la voie de l'indépendance aux peuples chrétiens soumis à la domination turque.

La **Question Arménienne** prend corps après la guerre turco russe de 1877-78 et les traités de San Stefano et de Berlin qui libèrent du joug turc une partie de l'Europe.

La diplomatie ottomane va mettre largement à profit la rivalité entre Russes et Européens, ou plus exactement la hantise des Occidentaux de voir les Russes accéder à la Méditerranée. Le Sultan, et plus tard le Comité jeune-turc, habiles à neutraliser Russes et Occidentaux du fait de leurs rivalités, pourront en toute impunité mener une politique implacable de répression anti-arménienne dans l'Empire ottoman.



Famille arménienne. Avant le génocide...

PREMIÈRE PARTIE :

LA PRÉMÉDITATION (1878-1890)

Tandis que se confirme le déclin ottoman et que se noue la « Question Arménienne », la volonté d'annihiler la nation arménienne prend corps dans les milieux turcs.

1877-1878 : LA QUESTION ARMÉNIENNE S'INTERNATIONALISE

Le 24 avril 1877, la Russie, se posant en défenseur du droit des peuples chrétiens d'Orient à la liberté et à la justice, déclare la guerre à l'Empire ottoman. L'armée russe occupe aussitôt les provinces arméniennes et, en Europe, avance jusqu'aux portes de Constantinople. L'arrivée des soldats russes aux abords de la capitale turque et des Dardanelles, en Arménie et dans la vallée de l'Euphrate, provoque une vive tension dans les milieux diplomatiques européens. Il faut rappeler, en effet, que l'Empire Ottoman détient des points hautement stratégiques qui commandent les grands axes du globe et que leur possession conditionne la suprématie mondiale : les Dardanelles, le Bosphore, les routes terrestres de l'Orient et de l'Inde.

L'effondrement complet de l'Empire ottoman paraît désormais inéluctable et celui-ci n'a plus qu'un seul recours : l'intervention des puissances étrangères.

Face à une pression de plus en plus forte des autres puissances européennes, l'Angleterre en tête, les Russes, malgré leur position de force (ils ont défait militairement l'Empire ottoman), ne peuvent refuser l'armistice que leur propose le Sultan Abdul-Hamid. Le traité de San Stefano (3 mars 1878) libère la majeure partie des populations non turques de l'Empire ottoman et concède à la Russie, une partie de l'Arménie Occidentale.

En ce qui concerne les provinces arméniennes restées sous domination turque, la Russie introduit une clause spéciale contraignant le Sultan à octroyer l'autonomie administrative à ces régions.

Mais la flotte anglaise ayant ancré au port de Constantinople et la Porte ayant acquis la certitude que la Russie serait obligée d'évacuer l'Arménie, le terme d'« autonomie administrative » est refusé par la Porte et remplacé par « améliorations et réformes ».

Il s'agit de l'article 16 du traité de San Stefano :

« Comme l'évacuation par les troupes russes des territoires qu'elles occupent en Arménie, et qui doivent être restitués à la Turquie, pourrait y donner lieu à des conflits et des complications préjudiciables aux bonnes relations des deux pays, la Sublime Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, les améliorations et les réformes exigées par les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens, et à garantir leur sécurité contre les Kurdes et les Circassiens². »

Note : Porte ou Sublime Porte : le gouvernement du Sultan des Turcs.

2. **LIVRE JAUNE** : Ministère des Affaires étrangères. Documents diplomatiques. Congrès de Berlin 1878. Paris 1878.

Une étude particulièrement détaillée de l'internationalisation de la Question Arménienne se trouve dans la thèse de doctorat d'Arthur Beyle-rian : « L'ORIGINE DE LA QUESTION ARMÉNIENNE DU TRAITÉ DE SAN STEFANO AU CONGRÈS DE BERLIN. » Ecole Pratique des Hautes Etudes, Sorbonne, Paris 1972. Voir également le résumé de cette étude dans la « Revue d'histoire diplomatique », n° 1, 2 Paris 1973.

Mais l'assurance donnée aux Arméniens par l'article 16 est fragile. Néanmoins, l'importance de ce traité est bien réelle : il consacre en effet **l'internationalisation de la Question Arménienne**, qui est désormais partie intégrante de ce qui est connu sous le nom de « **Question d'Orient** ».

Mais l'octroi des territoires à la Russie en Asie suscite beaucoup de craintes dans les chancelleries européennes en raison de la situation stratégique de l'Arménie. L'Europe redoute de voir la Russie sortir de sa prison continentale et concrétiser son hégémonie jusqu'aux bords de la Méditerranée et du Golfe Persique.

L'Angleterre, qui voit dans la circonstance un danger pour l'avenir de ses intérêts et possessions aux Indes et en Orient, est particulièrement hostile au traité de San Stefano. Les autres puissances européennes (France, Allemagne, Italie, Autriche-Hongrie) ne sont pas non plus disposées à reconnaître à la Russie le prestige et la présence accrue que lui vaudrait en Orient l'application du traité de San Stefano.

Pour écarter tout risque de conflit entre l'Angleterre et la Russie, d'un commun accord, les six Puissances (France, Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie, Russie, Italie) décident de tenir à Berlin (juin-juillet 1878) un congrès où sera à nouveau discuté le sort de l'Empire ottoman.

De leur côté, les Arméniens entrevoient la possibilité de se faire entendre réellement et pensent pouvoir bénéficier d'une renégociation des clauses de San Stefano au Congrès de Berlin.

L'article 16 du traité de San Stefano ne correspond en effet pas aux aspirations des Arméniens, qui n'ont obtenu du gouvernement ottoman que de vagues promesses de réformes sociales, maintes fois réitérées mais jamais tenues. Ce que veulent les Arméniens, c'est obtenir les mêmes droits que les peuples des Balkans, c'est-à-dire, une administration autonome au sein de l'Empire ottoman.

A la veille du congrès de Berlin, le patriarche arménien Nersès, pour éclairer l'opinion mondiale, décide d'envoyer des délégués auprès des gouvernements des grandes Puissances : Italie, France, Angleterre, Russie. Berlin devait être la dernière étape de cette tournée des capitales européennes.

Parallèlement, l'Angleterre, qui veut obtenir l'annulation des avantages acquis par la Russie à San Stefano, mène des tractations secrètes avec la Sublime Porte (gouvernement du Sultan des Turcs) qui aboutissent à la signature d'une alliance défensive connue sous le nom de Convention de Chypre (4 juin 1878) et qui fera de l'Empire ottoman un protégé de l'Angleterre (moyennant la cession de l'île aux Anglais). Les clauses de cette convention secrète, divulguées au congrès de Berlin, réduiront à néant les maigres avantages que promettait aux Arméniens l'application de l'article 16 de San Stefano.

Le traité de Berlin, s'il marque une étape importante dans le mouvement d'affranchissement des nations non turques de l'Empire ottoman, prive cependant de tout espoir la nation arménienne.

Il proclame en effet l'indépendance de la Serbie, de la Roumanie, du Monténégro, érige la Bulgarie en principauté vasale et la Roumélie orientale en province autonome. Mais la

question arménienne va prendre une place extrêmement réduite dans les discussions du Congrès.

La rédaction définitive de l'article concernant la question arménienne, désormais article 61, présentée conjointement par les Anglais et les Turcs (liés par la Convention de Chypre) est adoptée sans discussion par le Congrès :

« La Sublime Porte s'engage à réaliser sans plus de retard les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens, et à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes. Elle donnera connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux puissances qui en surveilleront l'application². »

On a vu plus haut que l'article 16 du traité de San Stefano apportait des garanties bien fragiles aux Arméniens ; mais pour comprendre à quel point le passage de l'article 16 de San Stefano à l'article 61 du traité de Berlin est en défaveur des Arméniens, il suffit de faire la comparaison des deux articles :

Le mot « *Arménie* » qui, d'un point de vue historique, géographique et politique avait une signification particulière et bien déterminée, est remplacé par l'expression « *provinces habitées par les Arméniens* » dont le sens est pour le moins vague : ne trouve-t-on pas des Arméniens dans toute l'Asie Mineure ?

La garantie de l'application des réformes, qu'apporte la Russie par le maintien de ses troupes en Arménie, est ici remplacée par la promesse du gouvernement ottoman.

Enfin, les six Puissances ne précisent aucunement de quels moyens d'intervention elles entendent user si le gouvernement ottoman ne respecte pas ses engagements.

Parties contractantes du traité de Berlin, pour des raisons d'opportunité politique, elles ne font rien pour que les Arméniens obtiennent les mêmes droits essentiels qui avaient été concédés par exemple à la Serbie et au Monténégro. Elles prennent ainsi une responsabilité considérable dans les massacres de 1894-1896 et, au-delà, dans ceux de 1909 et enfin dans la tragédie de 1915. Car comment ne pas reconnaître que ce « laisser faire » à l'égard du problème arménien qui caractérise la politique des Puissances est une des raisons essentielles de l'enchaînement implacable qui conduira à l'anéantissement de la plus grande partie de la nation arménienne ?

Les Puissances (celles d'Europe occidentale, en tout cas) souhaitent-elles réellement autre chose que le statu quo en ce qui concerne l'Empire ottoman ? Seront-elles jamais réellement disposées, elles qui semblent maîtresses du jeu dans la Question d'Orient, à reconnaître aux Arméniens le droit à une existence nationale sur leurs terres ancestrales ?

Les impératifs de l'expansion économique occidentale vers l'Asie-Mineure n'ont-ils pas la priorité dans le rapport entre l'Europe occidentale et l'Empire ottoman qui s'est établi à travers les siècles ?

1878-1891 : LE POIDS DE L'OPPRESSION S'ACCROÎT. NAISSANCE DES PARTIS POLITIQUES ARMÉNIENS

Après la signature du traité de Berlin, la situation des Arméniens dans l'Empire ottoman ne s'améliore nullement.

L'article 61 ne recevra même pas un commencement d'application.

Au contraire, Abdul-Hamid peut tranquillement organiser la solution turque à la question arménienne.

« Nous supprimerons donc et ferons disparaître à jamais la nation arménienne. Pour y parvenir, rien ne nous manque : nous avons à notre disposition les Kurdes, les Tcherkesses, les gouverneurs des provinces, les percepteurs, les agents de police, en un mot tous ceux qui font la guerre sainte à une nation qui n'a ni armes ni moyens de défense. Nous, au contraire, nous avons une armée et des armes. L'alliée et la protectrice de nos possessions en Asie Mineure est la plus grande et la plus riche des puissances du monde. Une fois la nation arménienne exterminée, l'Europe chrétienne aura beau chercher des coreligionnaires en Turquie d'Asie, elle n'en trouvera pas et nous laissera en paix, et nous pourrons alors vaquer à nos affaires et nous occuper de la réorganisation de l'État³⁻⁴. »

Dans ce discours de 1879, prononcé par Kiamil pacha, Grand Vizir de l'Empire, le projet de génocide est clairement énoncé.

Tout aussi clairs sont les moyens dont on entend user.

Pour évaluer la détermination des Puissances à intervenir en faveur des Arméniens, on commence par dresser contre ces derniers les populations musulmanes non turques de l'Empire ottoman (Kurdes, Tcherkesses).

On encourage ces nomades à piller et à massacrer tout ce qui est arménien : la haine du nomade vis-à-vis du sédentaire est une donnée traditionnelle. Partout en Arménie la situation devient alarmante et il est de plus en plus difficile aux Puissances de prétendre ignorer la tournure que prennent les événements.

Ainsi, la politique du gouvernement d'Abdul-Hamid en Arménie lui attire malgré tout des notes collectives des six Puissances (1880-1881) qui resteront sans effet.

La confiance mise par les Arméniens dans les traités internationaux se révèle non fondée. Ils prennent progressivement conscience que, condamnés à l'extermination, ils ne peuvent réellement compter que sur leurs propres forces. C'est dans ce contexte que vont apparaître les premiers partis politiques arméniens :

— Parti Armenakan, fondé à Van en 1885 ;

3. Cf. E. RADAP : « La Question Arménienne Reste Ouverte » la revue « Etudes » Paris 1970.

4. Cf. E.K. SARKISSIAN : « La Politique Expansionniste de l'Empire Ottoman en Transcaucasie. » Erivan 1962 [en russe].



- Parti Hentchak, social-démocrate, fondé à Genève en 1887 ;
- Fédération Révolutionnaire Arménienne (Dachnaktso-tiou) qui naît à Tiflis en 1890 (appelé communément « parti Dachnak »).

Quelles que soient leurs divergences idéologiques, ces partis sont d'accord pour donner la priorité à la lutte armée. Pour les Arméniens, soumis à toutes les exactions, et à qui la loi ottomane interdit le port des armes, l'autodéfense devient l'unique recours contre l'oppression.

Dans le même temps, l'Allemagne, qui triomphe au Congrès de Berlin, voit augmenter son influence et sa pénétration dans l'Empire ottoman où elle jouit désormais d'une position prépondérante. Le rapprochement germano-ottoman est consacré par la visite de Guillaume II à Constantinople (1889). La politique impérialiste de l'Allemagne dont l'objectif est une mainmise complète sur la Turquie, est naturellement hostile aux aspirations nationales des peuples opprimés de l'Empire ottoman, forces centrifuges d'un empire dont elle entend maintenir la cohésion.

Ce rapprochement germano-ottoman, qui affaiblit les positions des autres Puissances dans l'Empire, marque un infléchissement durable de la politique ottomane dans le sens germanophile.

Toutes les conditions semblent réunies pour que le Sultan puisse mettre à exécution son projet de liquidation du peuple arménien, élaboré depuis le traité de Berlin. Abdul-Hamid, qui dans les premiers temps redoutait une intervention armée des Puissances en faveur des Arméniens, sait maintenant qu'il peut compter sur la passivité des Européens et que seules les notes diplomatiques et protestations de pure forme des chancelleries viendront sanctionner ses crimes à venir.



Abdul Hamid, le Sultan Rouge.

DEUXIÈME PARTIE :

PASSAGE A L'ACTE (1890-1917)

A partir de la dernière décennie du XIX^e siècle s'enclenche un implacable processus de destruction du peuple arménien, prémédité et mis en œuvre par les autorités turques et dont le point culminant sera la tragédie de 1915 :

- 1894-1896 : Grands massacres hamidiens.
 - 1909 : La transition : massacres de Cilicie.
 - 1915 : Génocide arménien.
-

1891-1894 : PRÉLUDE AUX PREMIERS GRANDS MASSACRES

Au début de l'année 1891, Abdul Hamid, bientôt surnommé en Occident « le Sultan Rouge » ordonne la formation d'une force régulière de cavalerie kurde (dite « hamidié ») destinée aux persécutions anti-arméniennes.

Ces régiments « hamidié » deviennent rapidement le fléau de toute l'Arménie. Durant les années 1891-1894, c'est par milliers que périssent les Arméniens : tués à l'arme blanche, fusillés, pendus ou mutilés, vendus comme esclaves, convertis de force.

Les « Livres Bleus » du gouvernement anglais, rapports officiels sur l'Empire ottoman, font connaître ces événements tragiques au monde occidental.

1894-1896 : PREMIERS GRANDS MASSACRES ORGANISÉS

Dès cette époque, le gouvernement turc affiche sa détermination à passer à un stade supérieur dans la répression anti-arménienne.

La lente extermination des masses arméniennes, accomplie de façon anarchique et sporadique à l'échelle de toute l'Arménie, ne suffit plus aux autorités ottomanes.

Dans l'horrible monotonie des massacres, apparaît un élément nouveau et déterminant, signe avant-coureur du génocide de 1915 : la planification, l'organisation « rationnelle ».

A Constantinople même, sous les yeux des représentants d'États européens, à deux reprises, les autorités turques organiseront d'effroyables tueries.

Dans le cœur du pays, le premier des grands massacres d'Arméniens est organisé à Sassoun : la révolte arménienne contre l'oppression kurde en 1893 aboutit, en août 1894, à une

5. Y. TERNON : « Les Arméniens : Histoire d'un Génocide ». Seuil, Paris 1977. Etude particulièrement détaillée sur la Question Arménienne.

intervention de l'armée turque qui se solde par la destruction de plusieurs villages et la mort de milliers d'Arméniens. Ces massacres sont constatés par une commission consulaire franco-anglo-russe réunie sur place à l'initiative de l'Angleterre, dorénavant consciente, semble-t-il, de la terrible responsabilité qu'elle a prise en 1878⁵. Le gouvernement britannique entreprend des démarches, mais la France, la Russie et l'Allemagne, désormais alliée de la Turquie, se cantonnent dans la passivité. Finalement, à la requête de l'Angleterre, un memorandum franco-anglo-russe est présenté au gouvernement turc en mai 1895, soit neuf mois après les massacres de Sassoun. Une fois de plus et toujours dans le même langage diplomatique, les représentants des Puissances y demandent des garanties contre la répétition de semblables horreurs et des réformes assurant la sécurité des Arméniens.

Dans le même temps, le gouvernement turc met une dernière main à la préparation de son plan d'extermination : ordre est donné à toutes les autorités provinciales de se tenir prêtes à « défendre » les populations musulmanes contre une « révolte » des Arméniens.

On prend soin d'enlever aux Arméniens toutes leurs armes, jusqu'aux couteaux...

Survient alors à Constantinople l'événement qui va servir de prétexte à un massacre des populations arméniennes étendu à tout le pays : le 30 septembre 1895, le parti Hentchak organise dans la capitale une manifestation à l'issue de laquelle doit être remise au Grand Vizir une pétition exposant les doléances et revendications des Arméniens. La police turque arme la population musulmane et donne le signal des premiers massacres. Dans tous les quartiers, les Arméniens sont traqués, assassinés, pillés. Seuls ceux d'entre eux qui parviennent à se réfugier dans leurs églises seront sauvés grâce à l'intervention des puissances étrangères.

Mais il est déjà trop tard pour endiguer la violence meurtrière : Abdul-Hamid vient d'allumer le feu qui va embraser toute l'Arménie. Dans chaque ville et village arménien une populace fanatisée et armée jusqu'aux dents se rue sur les foyers arméniens et massacre avec une férocité inouïe. L'armée turque « maintient l'ordre », selon l'expression consacrée, c'est-à-dire qu'elle veille à ce que le « travail » ne soit pas interrompu. Elle n'intervient que lorsque les Arméniens résistent dans leurs quartiers : ceux-ci sont alors détruits par l'artillerie. Pour donner une idée de l'ampleur et de la férocité de ces massacres, contentons-nous de citer quelques extraits du Journal de Madame Emilie Carlier, épouse du consul de France en Arménie⁶ :

Note : le texte de cette pétition est présenté à la Chambre des Députés, par Denys Cochin (séance du 3 novembre 1896) au cours de l'interpellation du gouvernement sur sa politique en Arménie.

6. E. CARLIER : « Au Milieu des Massacres. Journal de la femme d'un Consul de France en Arménie. » F. Juven, Paris 1903.

ÉVÉNEMENTS D'ORFA

« Ces égorgements sont les plus horribles de tous ceux qui se sont produits en Arménie.

Début ordinaire, classique, quelques musulmans parcourent les rues en accusant les giaours (chrétiens) d'attaquer les Turcs. La troupe, sortant des casernes, arrive. Elle fait des mouvements étran-

ges, comme sur un terrain de manœuvre, chasse peu à peu les Arméniens des quartiers excentriques pour les réunir, les masser au centre de la ville où le massacre sera plus aisé.

Alors commence le carnage, le dépeçage des corps, les viols hideux. Sur la place, quantité de jeunes filles, leurs vêtements arrachés sont vendues aux Kurdes par lots. Le lendemain trois mille de ces malheureuses se sont réfugiées dans la cathédrale, portes fermées. Les assassins brisent les portes à coups de hache, puis, une fois entrés, ils tuent les enfants, les filles dans les bras de leurs mères. Bientôt fatigués de tuer, tellement couverts de sang qu'ils n'étaient plus reconnaissables — il y avait parmi eux des mégères encore plus féroces que les hommes — ils s'avisent d'un épouvantable expédient pour activer... ils courent chercher du pétrole. Fatalité terrible, il y en avait cinquante caisses dans la cour de l'église ! Ils les défoncèrent. Les trois mille malheureuses furent lentement brûlées, tandis que, grimpés sur l'autel, des mollahs, mains levées, remerciaient et bénissaient Dieu... »

L'extermination des Arméniens a été la mise en application d'un plan arrêté depuis des années et pour lequel la nationalité des victimes, le moment, le lieu et même le mode des assassinats et des pillages étaient prévus :

— **Nationalité des victimes** : exclusivement des Arméniens. Une explosion spontanée du fanatisme religieux n'aurait épargné aucun chrétien ; or, des ordres précis avaient été donnés de ne tuer que les Arméniens.

La discipline est si parfaite que, même au plus fort des massacres, les étrangers sont soigneusement tenus à l'écart pour éviter toute complication diplomatique avec les Puissances et tout risque d'intervention effective de celles-ci. Les communautés grecques de l'Empire ottoman seront, quant à elles, épargnées et protégées par les autorités.

— **Lieux des massacres** : ils se déroulent dans presque toutes les provinces arméniennes (Van, Kharpout, Sivas, Diarbékir, Erzeroum, Bitlis, Marach...).

— **Méthode** : tout se passe avec une précision remarquable qui rend manifeste la préméditation par les autorités turques. L'ordre initial de commencer à tuer est donné par le commandement militaire installé à Erzindjan⁷. Les autorités religieuses locales prennent le relais et fanatisent la population musulmane.

Dans chaque ville et village, le signal du massacre est donné par un coup de trompette. On regroupe les victimes au centre de la ville par souci d'efficacité...

La seule liberté laissée aux foules est celle du mode de l'assassinat et l'on prend soin d'effacer les traces du massacre en brûlant les cadavres.

Le massacre s'achève comme il a commencé : sur un coup de trompette. Commence alors le pillage en règle des biens des victimes.

L'attitude des Puissances face à ces scènes d'horreur sera une fois encore la passivité. Elles manqueront, en cette occasion, de l'autorité et de l'efficacité dont elles avaient su faire preuve en faveur d'autres peuples opprimés de l'Empire ottoman.

7. F. NANSEN : « L'Arménie et le Proche-Orient » Paul Geuthner, Paris 1928.

L'Angleterre montre de la bonne volonté dans la circonstance, mais elle est isolée ; l'Allemagne est tenue par ses liens, désormais privilégiés, avec la Turquie ; la France ne veut pas se dissocier de son alliée la Russie ; et, pour que la boucle soit bouclée, cette dernière fait savoir, par l'intermédiaire de son ministre des Affaires Étrangères Lobanoff : « *que la Russie ne veut à aucun prix employer la force contre la Turquie et que le Tzar ne permettrait pas qu'une autre puissance prît contre elle des mesures de contrainte* ⁷ ».

Au même comte Lobanoff Rostowski revient la paternité de l'expression : « *Une Arménie sans Arméniens* ⁸ ».

Pour arracher les gouvernements européens à leur passivité, le 26 août 1896, un groupe d'Arméniens du parti Dachnak occupe la Banque Ottomane à Constantinople, symbole des intérêts financiers de l'Europe en Turquie ; intérêts qui expliquaient si bien l'attentisme des Européens face aux massacres d'Arménie.

Les Arméniens, qui menacent de détruire la banque, entendent à travers une action de type publicitaire, donner une audience internationale à leur cause et susciter une réaction dans les milieux occidentaux.

Et, de fait, l'émotion est vive dans les milieux diplomatiques et financiers.

A peine l'affaire est-elle réglée, par l'entremise des Puissances, qu'une terrible répression s'abat sur les Arméniens de Constantinople. Le lendemain de la prise de la Banque Ottomane et de son dénouement, maisons et magasins arméniens sont attaqués simultanément dans les différents quartiers de la ville par des bandes bien organisées. Il est à noter, une fois encore, que parmi les chrétiens seuls les Arméniens sont visés.

Sept mille d'entre eux trouveront la mort durant ces trois jours de massacre ininterrompus, au vu et au su des représentants des Puissances.

Et, sempiternelle réaction des chancelleries : échange de notes avec le Sultan, pourparlers pour l'obtention de réformes...

Pourtant, l'opinion mondiale s'est émue : un peu partout, en Europe et dans le monde, des voix inquiètes s'élèvent en faveur des Arméniens.

En France, des personnalités d'horizons politiques opposés (**Jean Jaurès, Edouard Drumont, Denys Cochin, Albert de Mun, Clémenceau, Anatole France**) alertent l'opinion publique, ignorante des événements d'Arménie du fait de l'attitude du gouvernement français, de la presse et des milieux d'affaires.

A la Chambre des Députés, Jean Jaurès, Denys Cochin et Albert de Mun interpellent le Gouvernement soutenu par le Centre sur les événements d'Arménie et la politique du gouvernement français en Orient. (Séances du 3 novembre 1896 et du 22 novembre 1897⁹) :

Denys Cochin (22 février 1897) : « ... Pendant que notre ambassadeur disait qu'il n'y avait pas de solution à la question armé-

8. J.M. CARZOU : « Un Génocide Exemplaire » Flammarion, Paris 1975. Etude particulièrement détaillée sur la « Question Arménienne ».

9. ANNALES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

nienne, quelqu'un a trouvé une solution, et non seulement l'a trouvée, mais a commencé à la mettre en pratique : trancher la question arménienne en supprimant les Arméniens. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.)

« Les événements qui se produiront, disait M. Cambon, amèneront forcément d'ici à un, deux ou trois ans, une intervention européenne. Erreur ! Ces événements se sont produits avec beaucoup plus d'horreur, avec des crimes beaucoup plus abominables que notre représentant ne pouvait le soupçonner. Et cependant l'intervention européenne, jusqu'à présent, ne s'est point manifestée ! (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Jean Jaurès (22 février 1897) :

« C'est parce qu'on n'a pas réclamé avec assez d'énergie des réformes pour les Arméniens que les massacres ont eu lieu. Pour le gouvernement français, c'est un décor de vaines promesses, de vaines manifestations, de vaines paroles, de vaines menaces, et, derrière ce décor, la réalité de l'oppression, la réalité du massacre. »

BILAN DES MASSACRES DE 1894-1896

10. LIVRE JAUNE : Ministère des Affaires étrangères. Documents diplomatiques. Affaires arméniennes 1893-1897 et supplément 1895-1896. Paris, 1897. 2 vols. Cf. également les LIVRES BLEUS du gouvernement anglais.

11. A.N. MANDELSTAM : « La Société des Nations et les Puissances devant le Problème Arménien » A. Pedone, Paris, 1926.

Tous les historiens⁵⁻⁸⁻¹⁰⁻¹¹ s'accordent à conclure, sur la base de sources diplomatiques incontestables, que l'on peut estimer...à 300 000 le nombre des victimes de ces années.

Près d'un demi-million d'Arméniens seront précipités dans la misère. Au nombre des victimes, il faut ajouter celui des conversions forcées à la religion musulmane (il y a eu des circoncisions publiques), celui des femmes enlevées et vendues comme esclaves.

La dévastation des provinces arméniennes est totale : près de 2 500 villages sont détruits, des milliers de maisons incendiées, des centaines d'églises et de couvents saccagés ou transformés en mosquées.

Le patriarche arménien Khrimian Hairik peut s'exclamer :
« Ce ne sont pas l'égorgeement de plusieurs milliers de personnes, la souillure des femmes, la destruction des villages, la dévastation des récoltes qui créent le drame le plus profond, le plus mortel pour notre peuple, mais le départ des exilés, la dispersion de la nation hors de la patrie, à l'étranger, où elle est démoralisée et perd sa conscience d'appartenir à un peuple⁵ ».

Près d'un siècle plus tard, en 1982, le Pape Jean-Paul II décide de béatifier sept prêtres arméniens ayant trouvé la mort dans les événements de 1894-1896 et un prêtre italien (seule victime européenne des massacres). Le gouvernement turc élève une protestation vigoureuse contre la décision pontificale, preuve éloquente que la Turquie d'aujourd'hui assume sans honte l'héritage de celle d'Abdul-Hamid.

1897-1907 : PREMIERS HAUTS FAITS D'AUTODÉFENSE

Le peuple arménien va pourtant se relever de ces terribles épreuves, alors que l'on avait pu croire à son anéantissement.

On assiste à un mouvement de retour des exilés et, comme tant de fois dans le cours de son Histoire, le peuple arménien s'acharne à reconstruire son pays dévasté. Mais des milliers d'Arméniens qui avaient trouvé refuge en Arménie russe ou ailleurs, se voient refuser l'autorisation de rentrer dans leurs foyers : leurs biens, ou ce qu'il en reste, ont été confisqués par les autorités locales au profit du Sultan et remis à des musulmans.

La vie semble reprendre son cours habituel dans les provinces arméniennes, et l'Arménien rescapé des massacres, se retrouve sous l'ancien régime d'exploitation systématique et de terreur individuelle.

Les grands massacres de 1894-1896 ont eu pour effet d'accélérer une prise de conscience chez les Arméniens : délaissé par les Puissances européennes, le peuple arménien doit trouver en lui-même les ressources qui assureront sa survie.

Le parti Dachnak, fidèle à son programme de 1892, sera l'organisateur principal de l'autodéfense.

Apparaît alors à travers l'Arménie le nom de « fedaï », ce combattant issu du peuple qui, comme son nom l'indique « a fait le sacrifice de sa vie » et va assurer la protection des populations arméniennes en butte aux persécutions.

La figure du fedaï est un élément nouveau dans ce rapport d'opresseur à opprimé qui s'est installé depuis des siècles dans les campagnes arméniennes.

Le gendarme turc, le pillard kurde ou tcherkesse, savent désormais que leurs crimes ne resteront pas impunis, qu'en face d'eux se trouvent des combattants résolus. L'un des épisodes les plus célèbres de l'autodéfense est le soulèvement de la population arménienne de Sassoun, haut lieu traditionnel de la résistance arménienne aux abus du pouvoir turc. Depuis les événements de 1894, les autorités ottomanes veulent à toute force détruire la région de Sassoun. En 1903, Ferid Bey, responsable des massacres de Constantinople de 1895, est chargé de cette mission.

La population arménienne, aidée des fedaïs et dirigée par Antranik, le héros le plus populaire de la résistance arménienne, tiendra tête aux régiments turcs de février à mai 1904. Malgré son dénouement tragique, la résistance de Sassoun a une valeur symbolique et un écho considérable parmi les populations arméniennes : la preuve est faite que, bien armées et organisées, elles peuvent mettre en échec le pouvoir turc.

1908-1914 : ANNÉES D'ILLUSION : LA RÉVOLUTION JEUNE-TURQUE

A la veille du XX^e siècle va naître un mouvement révolutionnaire, vite renforcé par les différents nationalismes, qui prétend dépasser les haines raciales et religieuses séculaires : les comités ottoman d'Union et Progrès (Ittihad ve Terraki) plus connus sous le nom de comités Jeunes-Turcs.

On peut noter que, dès l'origine, l'esprit « jeune-turc » ne présente aucun caractère de cohésion : le mouvement regroupe des personnalités qui n'ont en commun que leur opposition au pouvoir du Sultan. Certains représentent une tendance libérale « européanisée » qui veut en finir avec l'esprit traditionaliste « vieux-turc », incarné par le pouvoir d'Abdul-Hamid, d'autres une tendance fanatiquement pantouranienne, ultra-nationaliste. C'est cette dernière tendance qui ne tardera pas à s'imposer. Pour l'heure, l'ambiguïté est épaisse : derrière le discours « libéral » et « progressiste » se cachent des desseins qui le sont moins...

« L'élite turque a souffert avec l'élite arménienne de l'abominable cruauté de leur tyran commun, et quand il aura disparu, il n'existera en Turquie ni tyran, ni esclave. Les populations sont mûres pour les réformes. »

« Une fois réalisées, Arméniens, Grecs, Juifs, Arabes et Turcs vivront dans la prospérité et dans la paix » écrit-on dans le premier numéro du journal « The Osmanli » (1898).

L'heure est donc à la solidarité, à la fraternisation : le parti révolutionnaire arménien Dachnak répond à l'appel du mouvement Jeune-Turc. Dans des déclarations communes on soutient que seuls des actes révolutionnaires pourront venir à bout du pouvoir tyrannique du Sultan. Tout ceci se passe au Congrès de Paris (décembre 1907) ; y participent des représentants de toutes les nationalités de l'Empire ottoman : Arméniens, Turcs, Arabes, Bulgares.

Soit : la Fédération Révolutionnaire Arménienne, les Comités Ottomans d'Union et Progrès, etc.

Les participants, en pleine euphorie, se donnent dix-huit mois pour mener à bien leur entreprise.

La succession des événements leur donnera raison au-delà de leurs espérances : en juillet 1908 à Salonique, un putsch militaire dirigé par Enver et Niazi, cadres du mouvement Jeune-Turc, impose au Sultan le rétablissement de la Constitution de 1876 d'inspiration libérale. Le rétablissement de cette Constitution permet le retour d'exil de toute l'intelligentsia ottomane, de tous ceux qui avaient participé au Congrès de Paris. Dans une grande exaltation et une atmosphère d'illusion lyrique, on croit à la naissance d'une Turquie nouvelle.

L'année 1909 marque un retour aux réalités, celles-ci prenant un aspect de plus en plus inquiétant pour les populations non-turques de l'Empire ottoman.

Avec les Jeunes-Turcs est apparu un projet ultra-nationaliste de turquification, et celui-ci ne va pas tarder à se traduire dans les faits ; une loi sur les associations est votée en 1909 :

« *La constitution d'associations politiques sur la base ou sous la dénomination de nationalité est interdite*⁸ ».

« *La Turquie aux Turcs seuls* » devient le mot d'ordre des nouveaux maîtres du pays... Dans cette optique, toute différence ethnique, religieuse, culturelle est perçue comme un obstacle à la turquification.

Le discours égalitaire des débuts de la révolution Jeune-Turque n'est plus, de toute évidence, au goût du jour. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer l'emphase lyrique qui prédomine au Congrès de Paris (1907), aux sombres réalités de 1909.

1907 : « *Le régime hamidien périra dans un avenir prochain si tous ceux qui souffrent par lui ont, comme nous l'avons, la ferme volonté de l'abattre. C'est une muraille croulante qu'il suffira de pousser d'un coup d'épaule pour faire entrer à flots, dans l'Empire délivré, la sainte lumière de la liberté et de la justice. Vive la solidarité des nations jusqu'ici désunies ! Vive l'union des forces révolutionnaires !*⁸ »

1909 : « *L'Empire ottoman doit être exclusivement turc. La présence d'éléments étrangers est un prétexte pour une intervention européenne. Ils doivent être turquifiés par la force des armes*⁵ ».

Du discours ultra-nationaliste et xénophobe à la répression sanglante, le pas sera vite franchi ; et ceci durant le printemps de l'année 1909, dans la région de Cilicie.

1909 : MASSACRES DE CILICIE

Cette riche région agricole à forte concentration arménienne (c'est l'ancien royaume de Petite Arménie) avait été relativement épargnée lors des grands massacres des années 1894-1896, peut-être en raison d'une certaine présence européenne. Les antagonismes religieux n'ont rien perdu de leur force, et les sentiments anti-arméniens sont très vifs : la population musulmane est, en effet, traditionaliste et ne pardonnera jamais aux Arméniens leur soutien à la révolution Jeune-Turque.

Lorsqu'éclate la contre-révolution hamidienne (avril 1909), chassant momentanément les Jeunes-Turcs du pouvoir, le signal des massacres est donné. Adana, principale ville de la Cilicie, est le théâtre de sanglantes tueries.

La contre-révolution ayant avorté, les Jeunes-Turcs sont à nouveau les maîtres du pouvoir à Constantinople. Les Arméniens

ont joué un rôle actif dans cette reconquête du pouvoir : nombre de responsables jeunes-turcs ont en effet trouvé refuge dans leurs foyers durant le bref retour du Sultan (Talaat : futur ministre de l'Intérieur, principal organisateur du génocide arménien ; Halil : futur ministre des Affaires Étrangères, etc.). Le processus d'extermination de la population arménienne ne sera pas interrompu pour autant... Au contraire, les massacres reprennent de plus belle et l'armée turque, expédiée sur les lieux par le commandement jeune-turc, est partie prenante dans la folie meurtrière.

Les quartiers arméniens sont incendiés, pilonnés par l'artillerie ; leurs habitants éventrés, cloués aux portes... on découpe des enfants en morceaux.

Témoignage du correspondant du « Matin » (4 juillet 1909).

LES VÊPRES ARMÉNIENNES

Dort-Yoel 27 mai (Lettre portée à cheval à Adana et transmise le 2 juin).

Comme la flamme qui, dans la forêt gagne de proche en proche les arbres, ainsi la nouvelle du massacre, crie à pleine gorge dans les rues d'Adana, retentit au loin, passant en tempête sur tous les petits villages perdus au fond des vallées du Taurus, parcourant toute une province en un seul jour, mettant des armes dans les mains, allumant des haines dans les yeux de tout un peuple contre un autre peuple.

Trente mille personnes, en dix mille maisons de soixante-dix villages et trois villes ont été fauchées ainsi par ce vent d'orage qui ravagea une province entière, l'une des plus riches d'Asie, la province d'Adana, joyau enchassé entre le Taurus et la mer, et dont l'action féconde donnait à la Turquie tant de richesse et de vie. Ils ont tout brûlé dans leur rage aveugle, ils ont tout tué dans leur folie de carnage, incendiant les champs de blé, massacrant les bêtes de labour, brisant les machines agricoles, jettant à l'eau les semences. De toute cette admirable terre ils ont fait un cimetière immense. Leur haine ne s'est calmée que lorsque le désert fut complet, lorsque la ruine fut totale.

Chiens dévorant les cadavres

A travers cette destruction, je marche depuis quatre jours à cheval, escorté par trois soldats syriens, pour voir de mes yeux jusqu'où a pu atteindre la rage féroce des hommes. Je suis parti d'Adana il y a quatre jours dans l'après-midi par un soleil torride. Les cadavres arméniens que le fleuve n'a pas emportés à la mer et qui gisent encore sous les ruines de leurs belles maisons de Tospoegalessi exhalaient des senteurs grasses, fades, écœurantes. J'en vis trois à découvert à côté du ponton ensablé dans le fleuve près du pont : trois qu'on avait oubliés là peut-être la besogne finie et autour desquelles des chiens grouillaient comme de la vermine. Ce n'étaient que d'infortunés lambeaux que les animaux se disputaient. Parfois un chien fuyait avec un morceau de chair blanchâtre et putride à la gueule poursuivi par trois ou quatre autres, puis son repas fini il revenait à la curée. L'odeur tout à l'entour était insupportable.

.....

Voici Missis... Il y avait là douze maisons arméniennes et cinq ou six bâtisses turques. Ces dernières seules subsistent groupées au pied d'un minaret près du pont. Le reste n'est que décombres : pans de murs noircis par la flamme, squelettes lamentables qui s'étalent calcinés sous le soleil. On comptait à Missis deux cents Arméniens, hommes, femmes et enfants : il en reste trois piteux, affamés, décharnés, en loques, qui se traînent en geignant aux genoux des passants, qui courent pendant des journées entières derrière les caravanes de chameaux en implorant une aumône. Ils vous content leur histoire d'une voix absente, lointaine : leurs fils massacrés, leurs filles violées, emportées, vendues comme esclaves à Césarée, à Marach, leurs femmes éventrées, jetées au fleuve les entrailles pendantes, leurs maisons, leurs biens dispersés aux quatre vents. Ils vous narrent des atrocités : enfants écorchés vifs, cœurs et foies humains vendus comme viande, hommes accouplés par un pied à un bâton et traînés par les chevaux à travers les rues. Ils gisent dans les blés, en pleins champs, les pitoyables survivants du carnage. Et c'étaient des gens très riches.

.....

Quinze kilomètres de ruines

D'Erzin à Dort-Yoel c'est une simple promenade sur une route magnifique, enchâssée parmi des bosquets de grenadiers en fleurs, bordée de petits ruisseaux cachés sous une ramure épaisse, qui pleure ses feuilles dans les eaux sombres. Mais ce riant décor rend plus effroyables encore les traces du carnage. Ce n'est qu'une seule ruine, un seul monceau de décombres noircies et pantelantes, une seule immense ligne de désastre, longue de quinze kilomètres, mais qui paraît en avoir soixante. Où le feu n'a pas suffi à tout détruire, la hache a achevé la besogne. Où la hache fut impuissante, les mains, les ongles, les pics, les bêches, les matraques ont sévi. On a tout rasé, impitoyablement, tuant les maisons après les hommes, avec plus de férocité presque, dans un prurit sauvage d'anéantissement, ne laissant pas pierre sur pierre des quarante — oui, quarante ! — petits villages florissants de ce coin du vilayet. Pas une maison, pas un homme ne subsiste : Hogio-Sechli, Ogiarli, Nagiarli, Kirmilli, Cor-Guin, Achpumar, Garakalé, Gieck-Olan, Boasi, Haradal, etc. n'existent plus.

.....

Je m'enfonce dans l'intérieur, remontant le Taurus jusqu'à Zeïtun, dans le centre de l'Arménie. Et j'espère y trouver moins d'horreur, moins de sauvagerie, moins de sang. »

Le bilan des massacres et des destructions est très lourd, une fois encore : 30 000 Arméniens ont péri ; les quartiers arméniens d'Adana sont un champ de ruines.

Les massacres ayant eu lieu en période de récolte, l'agriculture ne se relèvera pas de sitôt, la région est dévastée.

Sur le plan politique, le sultan Abdul-Hamid ayant été destitué, les Jeunes-Turcs sont renforcés dans leur mainmise sur le pays. Leur pouvoir définitivement assis, ils peuvent désormais se passer du soutien des Arméniens.

Mais le moment n'est pas encore venu de désigner ceux-ci à la vindicte populaire comme « ennemi intérieur », coupable de tous les maux dont souffre la nation turque.

Pour accréditer l'idée que les autorités turques sont exemptes de responsabilités dans les massacres de Cilicie, on dépêche sur les lieux une commission d'enquête parlementaire turco-arménienne. Le rapport de la partie arménienne et celui de la partie turque ont des conclusions diamétralement opposées quant au nombre des victimes... L'affaire sera rapidement enterrée.

On peut noter ici que les autorités jeunes-turques ont totalement assumé l'héritage de terreur du régime hamidien : d'un pouvoir à l'autre, rien n'est venu refréner la volonté homicide dont sont victimes les populations arméniennes.

Cette volonté s'accompagne d'une froide détermination qu'attestent les propos d'un dirigeant jeune-turc à la veille du génocide de 1915. La citation suivante jette par ailleurs un éclairage rétrospectif sur les événements d'Adana et met en évidence la responsabilité des autorités jeunes-turques.

« Si nous nous contentons de massacres localisés à la manière de ceux que nous avons organisés à Adana et dans d'autres régions en 1909, cette épuration loin de nous être utile ne pourra que nuire à notre cause, car elle risquerait d'éveiller les soupçons des autres éléments que nous nous proposons d'anéantir plus tard, à savoir, les Arabes et les Kurdes... » « Il faut extirper la nation arménienne toute entière et ne pas laisser un seul Arménien sur notre sol ; il faut que le nom même d'Arménien soit oublié. » (Nazim Bey, février 1915³⁻⁴.)

Après leur arrivée au premier plan de la vie politique turque, les dirigeants du parti « Union et Progrès » vont adopter une stratégie de retrait : celle consistant à contrôler le régime sans apparaître réellement sur le devant de la scène politique. Certains dirigeants Jeunes-Turcs exerceront des responsabilités ministérielles intermittentes.

Cette relative absence du devant de la scène politique va leur permettre de structurer leur parti en l'espace de quelques années et d'étendre son influence dans tout l'Empire, jusqu'aux provinces les plus reculées.

Dès 1911, on met sur pied une « **Organisation Spéciale** » (Techkilat-i-Mahsousse) dont le pouvoir ne cessera de se renforcer. Implanté dans tout le pays, cet État dans l'État, qui dispose de moyens considérables, sera l'exécutant aveugle des décisions du Comité. Composée principalement de criminels de droit commun libérés des prisons, « l'Organisation » va exercer un pouvoir occulte au-dessus des lois.

De 1908 à 1912, le Comité Central du parti « Union et Progrès », véritable organe de décision, ne cesse d'évoluer dans sa composition. Avec le temps, un infléchissement idéologique du

mouvement Jeune-Turc va devenir sensible : on passe des principes libéraux de l'ottomanisme à ceux du panturquisme et du pantouranisme. L'ottomanisme, c'était l'esprit qui avait triomphé au Congrès de Paris en 1902, c'est-à-dire la vision d'un Empire dont les différentes nations auraient bénéficié des mêmes droits.

Le corollaire de la philosophie égalitariste de l'ottomanisme, c'était la décentralisation. Mais c'est bel et bien le nationalisme turc et la capitalisation du pouvoir par un parti unique qui sont à l'ordre du jour : l'ottomanisme libéral est vite rejeté.

Le pays lui-même est en proie à une fièvre de nationalisme turc : les concepts nouveaux de « panturquisme » et de « pantouranisme », nés dans les cercles intellectuels, vont rapidement acquérir une force et une dimension mythique capables de mobiliser les foules.

Le panturquisme prônait la domination sans partage de l'élément turc dans le cadre de l'Empire ottoman. Le pantouranisme, pour sa part, était une extension du turquisme à l'échelle du continent asiatique : boutés hors d'Europe et d'Afrique après leurs défaites militaires dans les Balkans et en Tripolitaine (Lybie), les Turcs tournent leurs regards vers leur patrie originelle : l'Asie. Dès lors, les éléments non-turcs de l'Empire ottoman (Arméniens, Grecs, Arabes) sont l'obstacle à la réalisation des objectifs du panturquisme et du pantouranisme, les premiers tangibles et immédiats, les seconds marqués au sceau de la démesure.

Pantouranisme : « Touran » c'est l'entité ethnique originelle des Turco-Mongols, celle d'avant les grands mouvements migratoires qui, au cours des siècles, ont conduit les tribus Seldjoukides et Osmanlis à travers l'Asie Centrale, l'Anatolie, jusqu'aux portes de l'Europe et en Europe même. Le pantouranisme est donc ce rêve de réunification de peuples d'origine supposée commune, rêve qui se heurte aux réalités géopolitiques : les peuples turcophones sont sujets de l'Empire russe et de l'Empire perse tout autant que de l'Empire ottoman.

L'Arménie et le peuple arménien, du fait même de leur existence, font obstacle au fantasme pantouranien.

L'un des théoriciens du pantouranisme s'exprimera en ces termes :

« Si un pauvre diable comme Moïse, un va-nu-pieds comme Jésus et un orphelin comme Mahomet ont pu fonder chacun sur la terre des religions aussi énormes, est-il possible que nous qui sommes des hommes de volonté et d'esprit nous ne puissions pas fonder et répandre la religion et l'idéal du pantouranisme ? »

Dans notre patrimoine national ne peut être admis que ce qui est turc. Les nations qui nous viennent du passé sont des herbes parasites et nuisibles que nous devons arracher pour assainir notre terre. Tel est l'objectif, tel est le mot d'ordre de notre Révolution³⁻⁴. »

L'heure est donc à la turquification forcenée, à la création d'une grande Turquie à administration purement turque : on

prend soin d'écartier des postes de responsabilité ceux qui ne sont pas fervents adeptes des idéaux ultra-nationalistes.

Par ailleurs, un nouvel élément est intervenu dans l'équilibre entre chrétiens et musulmans dans les provinces arméniennes : après la défaite dans les Balkans et la perte de la Turquie d'Europe, on pousse un nombre considérable de rapatriés Turcs (Mohadjirs) à s'établir en terre arménienne. L'objectif poursuivi par les autorités turques est de rendre les Arméniens minoritaires sur leurs terres ancestrales et de diriger contre eux la haine anti-chrétienne de ces Turcs chassés d'Europe.

1913 : L'ITTIHAD AU POUVOIR

En 1913, après avoir fait assassiner le Grand Vizir Mahmoud Chevket, un triumvirat composé de Talaat, Enver et Djemal s'affirme à la direction du mouvement Jeune-Turc et du même coup prend la tête du pays. Avec eux, c'est la fraction la plus dure de la tendance ultra-nationaliste qui triomphe. Le même jour (11 juin 1913) est constitué le premier cabinet unioniste (jeune-turc). L'un des membres du triumvirat, Enver, va asseoir pour longtemps sa popularité en réussissant un coup de force sur Andrinople, récemment perdue dans la guerre des Balkans, ce qui permettra à la Turquie de conserver une tête de pont en Europe.

Entre les nouveaux maîtres du pays les pouvoirs sont ainsi distribués : Talaat est ministre de l'Intérieur, Enver ministre de la Guerre, Djemal ministre de la Marine.

Durant les années qui vont de l'avènement des Jeunes-Turcs à la veille du génocide de 1915, les Arméniens ne prendront pas la mesure exacte du péril mortel qui les guette. Leur situation dans l'Empire ne s'est en rien améliorée : exactions, persécutions, pillages forment la trame de leur vie quotidienne.

Les sanglants événements d'Adana ont été portés au compte de la politique répressive d'Abdul-Hamid, alors que les Jeunes-Turcs, à peine au pouvoir, ont pris le relais de cette politique. C'est cette duplicité totale des Jeunes-Turcs, ce double jeu constat qui vont abuser les Arméniens : alors que le désir de les mater définitivement ou de les anéantir est toujours plus vivace, on entretient l'illusion qu'un sort meilleur les attend.

Le parti Dachnak continue donc d'apporter un soutien, de plus en plus critique et désabusé, au mouvement Jeune-Turc. Dans le contexte d'isolement par rapport aux Puissances qui rend leur situation d'autant plus tragique, les Arméniens, pour l'heure, n'entrevoient pas d'autre solution que ce soutien conditionnel.

A l'occasion de leurs congrès ou devant les instances internationales, les dirigeants Dachnak ne ménagent pas le mouvement Jeune-Turc : la critique est acerbe, l'inquiétude de plus en plus manifeste.

« Au point de vue de la réforme fondamentale, l'œuvre du nouveau régime est pour l'instant insignifiante ; avec son étroite con-

ception d'un nationalisme agressif (...), le régime fait preuve de la plus arrogante intransigeance dans les questions d'ordre social et économique ; malgré nos déclarations nettes et précises de ces vingt dernières années, par lesquelles nous répudions catégoriquement toute idée de séparatisme comme un non-sens politique, les dirigeants de la Turquie actuelle ne veulent pas abandonner complètement l'ancienne politique hamidienne à l'égard des Arméniens⁵. » (Michaël Varandian, au Congrès socialiste international de Copenhague (1910).)

Tous les partis arméniens soutiendront cette revendication de réformes.

IMPORTANCE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES EUROPÉENS DANS L'EMPIRE OTTOMAN

Durant cette période, les Puissances continuent à s'intéresser de très près aux destinées de l'Empire ottoman : leurs intérêts politiques et financiers sont plus que jamais en jeu et leur rivalité est toujours aussi intense.

L'Allemagne qui, contrairement à ses rivales la France, l'Angleterre et la Russie, n'est pas une puissance coloniale disposant d'un vaste empire, fait de sa pénétration dans l'Empire ottoman l'un des grands axes de sa politique mondiale. L'instrument privilégié de cette pénétration allemande en Turquie, c'est la fameuse ligne de chemin de fer B.B.B. (Berlin-Byzance-Bagdad) qui aurait permis aux Allemands d'atteindre le Golfe Persique en contournant le Canal de Suez, détenu par les Anglais. Le commerce allemand aurait alors été libéré de la contrainte représentée par cette possession anglaise du Canal.

L'économie turque est plus que jamais dépendante des capitalismes étrangers.

L'Empire ottoman est découpé en zones d'influence économiques et la France est l'un des plus gros investisseurs.

RÉSURGENCE DE LA QUESTION ARMÉNIENNE

La Russie, pour sa part, n'a pas abandonné son rêve de contrôler les Détroits, s'assurant du même coup un débouché sur la Méditerranée. Elle va donc juger opportun d'agiter à nouveau la Question Arménienne, trente ans après San-Stefano et Berlin. Après 1912, la diplomatie tzariste devient donc très favorable à la cause arménienne :

« Depuis les mémorables années 1894-1896 où les massacres barbares des Arméniens ensanglantèrent l'Asie Mineure et Constan-

tinople, la situation ne s'est aucunement améliorée. Le décret de réformes pour les provinces arméniennes, promulgué par le Sultan Abdul-Hamid le 20 octobre 1895, sous la pression de la Russie, de la France et de l'Angleterre, est resté lettre morte. La question agraire devient de jour en jour plus aiguë : la plus grande partie des terres a été usurpée ou est en train de l'être par les Kurdes, et les autorités, au lieu de s'opposer à ces usurpations, les protègent et les facilitent. Tous nos consuls s'accordent à dénoncer les brigandages et rapines incessants des Kurdes, les meurtres commis par eux sur les Arméniens, et les conversions forcées des femmes arméniennes à l'islamisme¹¹. » (De Giers, ambassadeur de Russie à Constantinople novembre 1912.)

En mai 1913, la Russie propose que l'Arménie turque soit placée sous le contrôle des Puissances européennes. La France et l'Angleterre donnent leur accord au projet ; l'Allemagne, alliée de la Turquie, les rejoint, mais pour promouvoir les thèses turques et ne pas laisser les mains libres à la Russie, l'Angleterre et la France.

Le projet russe prévoit le regroupement des six vilayets (provinces) arméniens situés en territoire ottoman (Erzeroum, Van, Bitlis, Diarbekir, Kharpout et Sivas) en une seule province arménienne administrée par un gouverneur (chrétien ottoman ou européen) nommé pour cinq ans par le Sultan avec l'accord des Puissances.

Nouvel épisode de la rivalité des Puissances : l'Allemagne, soutenue par l'Autriche, s'oppose au projet russe qui ne faisait pourtant que reprendre l'esprit des interventions humanitaires des Européens en faveur des nations opprimées de l'Empire ottoman.

Les négociations traînent en longueur et ce n'est qu'en février 1914 qu'un accord est signé sur le principe du contrôle des Puissances et sur la mise en vigueur des réformes promises aux Arméniens depuis 1878. D'après cet accord, l'Anatolie doit être divisée en deux secteurs (le nom d'« Arménie » disparaît comme au traité de Berlin).

Chacun de ces secteurs est placé sous le contrôle d'un inspecteur de nationalité neutre dont le rôle est de surveiller l'application des réformes. C'est ainsi que sont nommés le Norvégien Hoff à Van et le Hollandais Westenenk à Sivas.

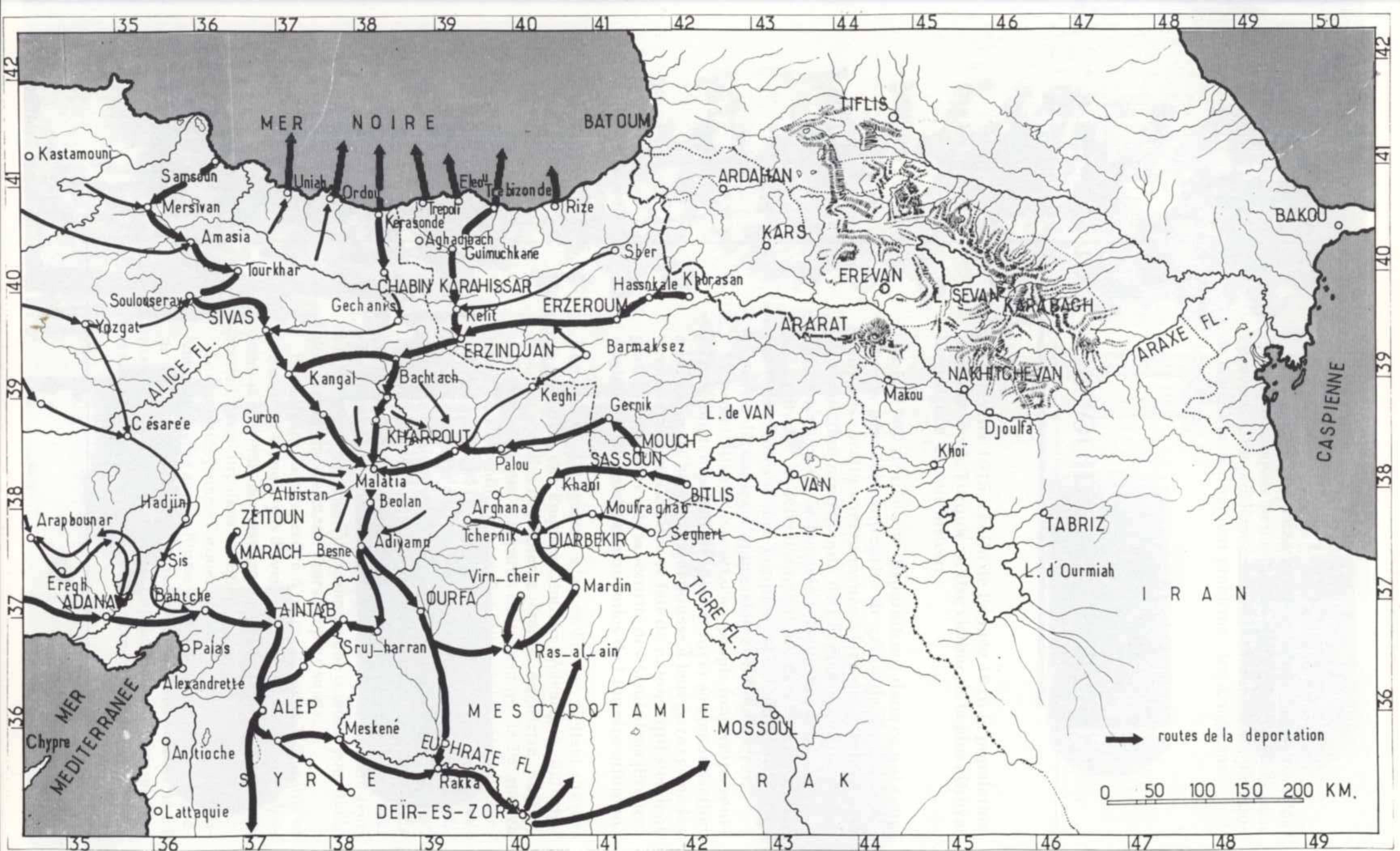
Les deux inspecteurs arrivent sur le terrain quelques mois avant le début de la Première Guerre mondiale. Lorsque celle-ci éclate, la Turquie entre dans le conflit aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie et les deux inspecteurs européens sont renvoyés sans avoir pu commencer leur mission.

Le dirigeant Jeune-Turc Djemal écrira dans ses Mémoires : « Dans la question de la réforme arménienne nous désirions nous libérer de l'accord que la pression russe nous avait imposé¹². »

Soit, traduit en langue diplomatique :

« Prévoyant qu'il lui serait impossible de s'occuper de réformes internes pendant de longues et pénibles années de guerre, le gouvernement ottoman a considéré qu'il n'était pas nécessaire de prolonger le mandat des deux inspecteurs étrangers qu'il avait affectés aux provinces orientales de l'Anatolie¹². »

12. A. DJEMAL : « Mémoires de Djemal » Hutchinson and Co, Londres 1922 (en anglais).





128 129 130 131 132 133 134 135

L'affrontement des Puissances et le bouleversement des données diplomatiques qu'il implique sont l'occasion rêvée pour l'évacuation du problème arménien et l'élimination physique de ceux-là même qui font problème : les Arméniens.

1915 : GÉNOCIDE ARMÉNIEN

De février 1915 à la fin de l'année 1916 la population arménienne de Turquie va être victime de la plus effroyable saignée de son histoire.

1 500 000 Arméniens disparaîtront dans ce qui constitue la première entreprise de génocide du XX^e siècle, entreprise pratiquement menée à bien puisque les 3/4 de la population arménienne de l'Arménie Turque et des autres régions de la Turquie seront anéantis.

Ce crime à l'échelle d'une nation, décrété et organisé par les autorités Jeunes-Turques, est l'aboutissement tragique de décennies d'oppression et de massacres.

Le projet de mise à mort d'un peuple, longtemps sous-jacent, longtemps différé, peut trouver sa concrétisation à la faveur de la guerre qui pousse à leur paroxysme les tensions internationales et fait de nations qui s'étaient portées « garantes » de la sécurité des Arméniens (France, Angleterre, Russie) des ennemies de l'Empire ottoman.

En août 1914, la guerre éclate en Europe, mettant aux prises les forces des Empires Centraux (Allemagne, Autriche-Hongrie) et celles de l'Entente (France, Angleterre, Russie).

Dès cette époque, il apparaît clairement que la Turquie va entrer dans le conflit : on mobilise déjà dans l'Empire ottoman.

Réuni en congrès à Erzeroum, le parti Dachnak qui appréhende l'entrée en guerre de la Turquie et souhaite sa neutralité, définit clairement sa position : loyalisme envers l'État turc. La situation des Arméniens est des plus délicates : ne sont-ils pas partagés entre deux États qui menacent de se faire la guerre, et tout geste des Arméniens russes est complaisamment réinterprété par les Jeunes-Turcs comme une trahison potentielle des Arméniens ottomans, leurs propres sujets.

Par ailleurs, la perspective d'un conflit entre la Turquie et la Russie ne manque pas d'éveiller chez les Arméniens de douloureux souvenirs de massacres, ceux consécutifs à tout affrontement russo-turc dans la région.

Les autorités Jeunes-Turques qui, en tout état de cause, veulent en découdre avec la Russie, vont tenter d'utiliser les Arméniens pour susciter un mouvement de révolte en Arménie russe. C'est un piège subtil et implacable qui se referme sur les Arméniens : le projet de révolte contre le pouvoir russe en

Transcaucasie tournant court, les Arméniens russes feront à coup sûr les frais de l'opération et une répression ne manquera pas de s'abattre sur eux. Si, par contre, cette révolte aboutit à un recul russe en Transcaucasie, les Turcs approcheront de la réalisation du vieux rêve de jonction avec leurs frères d'Azerbaïdjan. Situation tout aussi funeste pour les Arméniens d'autant plus minoritaires et menacés dans leur existence.

Le 21 novembre 1914, la Turquie entre en guerre aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.

Dans tout l'Empire ottoman on proclame la « guerre sainte » (Djihad) qui traditionnellement dresse le musulman contre l'infidèle. Il apparaît clairement que le fanatisme religieux impliqué par cette « guerre sainte » ne peut être qu'à usage anti-arménien : extérieurement, la Turquie, bien qu'elle combatte des puissances chrétiennes (France, Angleterre, Russie), est l'alliée de deux autres puissances chrétiennes (Allemagne, Autriche-Hongrie) dans le conflit.

C'est donc bien le chrétien autochtone, et tout particulièrement l'Arménien, qui est désigné à la fureur « sacrée » du musulman.

Sur le plan militaire, les combats commencent immédiatement à la frontière russo-turque, en plein territoire arménien.

Au cœur de l'hiver 1914-1915, les Turcs subissent une lourde défaite à Sarikamish, sur le plateau arménien, et refluent en désordre.

La guerre sur le front russo-turc prend des allures de désastre pour l'armée ottomane, dirigée par Enver.

Les populations arméniennes de la région payent d'un très lourd tribut de sang la déconfiture de l'armée turque qui massacre tout sur son passage.

Les troupes russes progressent jusqu'à Erzeroum et Van où se stabilise le front oriental.

A l'ouest, Constantinople est directement menacée par une offensive conjuguée des Britanniques et des Français dans les Dardanelles. Un vent de panique souffle sur la capitale de l'Empire ottoman ; les autorités envisagent d'incendier la ville et de se transférer à Konia, en Asie Mineure.

L'offensive franco-britannique dont le succès aurait eu une conséquence majeure sur le déroulement de la guerre, entraînant la défaite militaire de l'Empire Ottoman, va piétiner durant de longs mois et finalement tourner court (18 mars 1915).

Un répit est ainsi offert au pouvoir Jeune-Turc qui va lui permettre de se ressaisir militairement et, sur le plan intérieur, d'appliquer sa solution, longuement préméditée, au problème arménien.

PASSAGE À L'ACTE

« Nous voici en guerre et l'occasion est belle ! Nous n'avons plus à redouter la menace d'une intervention étrangère ni à prendre en considération les cris et les protestations de la presse mondiale. Avant qu'ils aient eu le temps d'esquisser un mouvement, le fait sera accompli et l'affaire close. Cette fois l'extermination sera totale, et il n'y aura pas de survivants arméniens³⁻⁴. »

Nous sommes à Constantinople en février 1915, au congrès du parti « Union et Progrès » qui réunit Talaat, Enver, Chakir, Nazim, Agha Oghlou Ahmed, Djavid Bey, Hassan-Fehmi... Soit, tous les principaux responsables du mouvement Jeune-Turc qui discutent ensemble des modalités définitives de l'extermination du peuple arménien.

Dans le plan général du processus d'extermination, on peut distinguer trois phases presque concomitantes :

- le massacre immédiat et sur place ;
- la déportation ;
- la mort dans les déserts.

Pour le gouvernement turc, il s'agit de frapper vite et fort : du début de janvier 1915 à la fin du mois de septembre de la même année, les deux premières phases du plan d'extermination sont achevées.

A partir de mai-juin 1915, aucun doute ne subsiste pour les gouvernements des Puissances (Allemagne, France, Angleterre, Russie, États-Unis) quant au but poursuivi par les autorités jeunes-turques : l'anéantissement du peuple arménien.

A la fin de l'année 1915, l'essentiel du processus d'extermination des Arméniens est accompli.

LE MASSACRE IMMÉDIAT ET SUR PLACE

Pour mener à bien le projet d'extermination de la race arménienne, il s'agit, pour les autorités Jeunes-Turques de prendre les mesures préliminaires qui rendront impossible tout mouvement d'autodéfense :

- éliminer les chefs politiques et les intellectuels arméniens ;
- désarmer les populations arméniennes ;
- massacrer les hommes susceptibles d'assurer l'autodéfense.

13. H. MORGENTHAU : « Mémoires de l'Ambassadeur Morgenthau ». Payot, Paris 1919.

14. LIVRE BLEU : « Le Traitement des Arméniens dans l'Empire Ottoman » Livre Bleu du gouvernement britannique n° 31 (1916). Extraits, en français ; les Mélanges n° 31 LAVAL, 1916.

Présenté par Lord Bryce et Arnold Toynbee, il contient des témoignages de ressortissants civils de pays neutres : médecins, infirmières, enseignants ou missionnaires américains, suisses et danois.

La tâche des bourreaux du peuple arménien sera d'autant plus facile qu'une proportion importante de la population masculine arménienne a été appelée sous les drapeaux : depuis l'entrée de la Turquie dans le conflit, tout Arménien de 18 à 40 ans a été mobilisé. Pourtant, les soldats arméniens sont vite privés de leurs armes (début 1915) et, isolés en « unités de travail » (Inchaat tabouri), ils sont employés aux travaux de fortification et de construction de routes. On les utilise également comme portefaix dans le transport militaire. Tout ceci dans des conditions particulièrement pénibles : humiliations, brimades, persécutions. Ils sont décimés par centaines ; mais tout ceci ne semble pas suffisant aux autorités puisque, sur ordre d'Enver, ils seront bientôt exécutés en masse : on les fusille par groupes de 50 à 100⁵⁻¹³⁻¹⁴.

L'hommage hypocrite du généralissime Enver à la loyauté du soldat arménien donne la mesure exacte de la duplicité du pouvoir :

« Les soldats arméniens de l'armée ottomane accomplissent consciencieusement leur devoir sur le théâtre de la guerre, ce dont je puis témoigner pour l'avoir vu moi-même⁵⁻⁸⁻¹⁵. »

Le même Enver, ministre de la Guerre « présente à la nation arménienne dont le complet dévouement à l'égard du gouvernement impérial est connu, l'expression de (sa) satisfaction et de (sa) reconnaissance⁵⁻⁸⁻¹⁵ ». (Propos rapportés par le journal allemand de Constantinople « Osmamischer Lloyd » du 26 janvier 1915.)

Le soin de désarmer la population civile arménienne, qui incombe en fait au ministre de l'Intérieur Talaat, est laissé aux autorités locales. Ces mesures de désarmement ne concernent que les Arméniens. Les civils arméniens, comme tout sujet ottoman, possédaient souvent des armes à feu puisque sous le régime Jeune-Turc le port d'arme avait été autorisé pour la sécurité individuelle. Les autorités exigent qu'ont leur fournisse un nombre déterminé d'armes : ceux qui ne peuvent en fournir sont torturés avec une cruauté inouïe. Nombreux sont ceux qui s'en procurent pour pouvoir les livrer, les achetant à prix d'or à leurs voisins musulmans ou même souvent aux fonctionnaires chargés de les ramasser.

Ceux qui remettent des armes aux autorités ne sont pas mieux traités pour autant : ils sont emprisonnés sur le champ pour conspiration contre l'État — ces armes ne sont-elles pas la preuve indispensable du complot fomenté par les Arméniens ?

Notables et religieux arméniens sont tout particulièrement visés par ces mesures. Dans les prisons, les tortionnaires s'ingénient à leur arracher des « aveux » et faire en sorte qu'ils se déclarent « révolutionnaires » (comitadji). Tortures et brimades n'épargnent pas les femmes arméniennes accusées de dissimuler des armes. Elles sont, de surcroît, violées par les gendarmes.

« Un jour, je (Henry Morgenthau) discutai ces procédés (l'usage de la torture) avec Bedri bey, le préfet de police de Constantinople. Bedri décrivit avec un plaisir répugnant les tortures infligées ;

il ne cachait pas que le gouvernement en était l'instigateur et, comme tous les fonctionnaires turcs, il approuvait ce traitement de la race abhorrée. Il me raconta que les détails des opérations étaient discutés aux réunions du Comité Union et Progrès. Chaque nouvelle méthode de martyre était saluée comme une découverte magnifique, et les membres assistant régulièrement à ces conseils se perdaient en efforts pour inventer quelque chose d'original. Il me révéla ainsi qu'ils étudiaient passionnément les rapports de l'Inquisition espagnole et autres monuments classiques de torture et adoptaient toutes les suggestions qu'ils y découvraient¹³. » (Mémoires de l'Ambassadeur des États-Unis à Constantinople, Henry Morgenthau.)

Par ce biais particulièrement atroce, les notabilités locales du peuple arménien sont éliminées.

A la torture et à la liquidation physique dont est victime la population arménienne masculine presque exclusivement et ceci à l'échelle de toute l'Arménie et de tout l'Empire ottoman, il faut ajouter des massacres locaux de populations entières dans les provinces d'Erzeroum et de Bitlis. La population arménienne de ces vilayets orientaux est sauvagement massacrée par l'armée turque et presque totalement anéantie.

Dans le reste de l'Arménie et les autres régions habitées par des Arméniens, femmes et enfants, à la différence des hommes ne sont pas destinés à l'extermination immédiate :

La population féminine, accompagnée des enfants et des vieillards, constituera le gros des convois de déportés.

Les mesures de déportation seront justifiées par les autorités Jeunes-Turques par la nécessité de déplacer des populations « suspectes » du théâtre des opérations militaires sur le front russo-turc (dit « front du Caucase »).

Cette justification par l'Etat turc de la déportation des Arméniens demeurera jusqu'à nos jours la thèse officielle turque sur les événements de 1915.

Les événements de Zeïtoun (8 avril), Van (20 avril) et Constantinople (24 avril) doivent être interprétés comme signes avant-coureurs du massacre général — ils constituent la première manifestation extérieure du projet de génocide :

- à Zeïtoun, les autorités Jeunes-Turques mettent à l'essai leur plan de déportation ;
- à Van, au cœur de la zone des combats russo-turcs, l'autodéfense des populations arméniennes, menacées d'extermination, servira de prétexte à l'arrestation des notables et intellectuels arméniens de Constantinople et à la mise en application du projet général de déportation.

Depuis 1915 jusqu'à nos jours, la justification par l'État turc des mesures de déportation touchant tous les Arméniens de l'Empire ottoman n'a pas varié : les événements de Van les auraient motivées.

Il est par conséquent essentiel d'insister sur l'enchaînement chronologique des événements de Zeïtoun, Van et Constantinople : l'armée turque attaque les populations arméniennes de Van et des alentours le 20 avril 1915, les acculant ainsi à une autodéfense désespérée. Or, les premiers Arméniens sont déportés dès le 8 avril (soit 12 jours avant l'attaque de Van) et le premier convoi de déportés parvient en Mésopotamie le 19 avril¹⁴.

Déportation « expérimentales » des Arméniens de Zeïtoun

La population arménienne de Zeïtoun et de ses environs va faire l'objet de mesures de déportation qui préfigurent celles qui viseront la population arménienne de l'Empire ottoman dans son ensemble. Le déplacement et l'extermination des Arméniens de Zeïtoun ont donc une valeur « expérimentale » pour les autorités jeunes-turques. Expérimentale et symbolique.

De toute évidence, le choix de la ville de Zeïtoun pour mettre à l'essai le plan général déjà arrêté n'est pas fortuit : la bravoure des Zeïtouniotes est devenue légendaire à travers les années et la ville, à l'instar de celle de Sassoun, a su assurer son autodéfense face à l'oppression du pouvoir et à toutes les tentatives de réduction.

Le 8 avril 1915 commence la déportation des Arméniens de la ville et de sa région. Elle durera un mois. Les femmes et les enfants, séparés des hommes sont engagés dans deux directions opposées :

- vers Konia (500 km à l'ouest de Zeïtoun) avec pour destination finale soit la région de Kara-Pouran, endroit le plus désertique de l'Asie Mineure, soit la région marécageuse de Sultanieh.
- vers Deïr-es-Zor, à 600 km au sud, dans le désert de Mésopotamie (Syrie).

Après cette « expérimentation », la ville de Deïr-es-Zor sera retenue comme point de convergence futur des convois de déportés.

Environ 40 000 Arméniens, hommes, femmes, enfants de Zeïtoun et de sa région périssent dans les déserts.

Résistance des Arméniens de Van

Djevdet bey, commandant militaire et gouverneur de Van (Arménie de l'est) :

« Nous avons fait table rase des Arméniens et Syriens d'Azerbaïdjan : nous devons faire de même avec les Arméniens de Van¹⁵. »

La ville de Van, au bord du lac du même nom, constituait un haut lieu de la civilisation arménienne. Le front des combats russo-turcs s'y était stabilisé. Vers la mi-avril 1915, les Rus-

15. J. LEPSIUS : « Rapport Secret sur les Massacres d'Arménie ». Payot, Paris, 1918, 1919, 1966. Hamaskaine, Beyrouth 1968.

ses évacuent la région qui est réoccupée par les Turcs.

Djevdet bey donne ordre à ses soldats de massacrer les populations arméniennes et de détruire leurs villages. La cruauté légendaire de Djevdet bey, beau-frère d'Enver, lui avait valu le surnom de « **maréchal-ferrant** » (« nalband ») : **il prenait en effet plaisir à faire ferrer ses victimes comme des bœufs ou des chevaux.**

Du 15 au 18 avril, 25 000 Arméniens de la région périssent et une centaine de villages sont détruits. Le 20 avril, les Arméniens de la ville sont à leur tour visés et ordre est donné de les massacrer. Sûrs du sort qui les attend, ils se retranchent dans leurs quartiers et organisent l'autodéfense. Les quartiers arméniens sont encerclés et commence alors un siège en règle. Les Arméniens, avec l'énergie du désespoir, opposent pendant un mois une résistance farouche à l'armée turque. Ils seront sauvés in extremis par l'avancée des troupes russes qui comptent dans leurs rangs des soldats arméniens russes. La ville est occupée par les Russes le 18 mai ; les troupes turques se replient.

Événements de Constantinople

Le 24 avril 1915, débute à Constantinople la grande rafle des personnalités arméniennes les plus en vue de la capitale, à partir d'une liste soigneusement préparée par les autorités. Par vagues successives et dans un laps de temps très court, hommes politiques, hommes de presse, médecins, avocats, artistes, écrivains sont arrêtés sans autre forme de procès.

Transférés à l'intérieur du pays, ils sont massacrés par petits groupes.

Le ministre de l'Intérieur, Talaat, justifiera ces arrestations par la révolte des Arméniens de Van, alors qu'en toute hypothèse la nouvelle de l'autodéfense de la ville ne pouvait être parvenue aux Arméniens de la capitale : le seul moyen de communiquer rapidement avec les provinces est, à l'époque, le télégraphe, sous contrôle direct du ministre de l'Intérieur. Par ailleurs, la ville de Van est située à l'extrémité orientale de l'Empire ottoman, très loin de la capitale.

Une fois les dirigeants arméniens assassinés, l'élite décimée et devant les protestations des ambassades, on renonce à étendre les mesures de déportation à l'ensemble des populations arméniennes de Constantinople et de Smyrne. On poursuit néanmoins en secret la déportation et environ 10 000 Arméniens de la capitale disparaissent sans espoir de retour.

Le peuple arménien se trouve désormais privé de ses représentants les plus éminents, de tous ceux qui auraient pu rompre l'écrasant silence qui entoure son destin, faire entendre la voix de leur peuple au monde extérieur.

LA DÉPORTATION

16. A. TOYNBEE : « Les Massacres Arméniens ». Paris, 1916.

« Quant à l'Arménien, le lieu où il a vécu ne le connaîtra plus et le Turc aura ses biens et sa demeure en héritage¹⁶. » (Talaat.)

17. A. ANDONIAN : « Documents Officiels Concernant les Massacres Arméniens » ; reproduction photographique d'un grand nombre de documents. » Paris, 1920. Ce recueil contient des documents de première main : les témoignages de NAÏM BEY, secrétaire principal d'ABDULAHAD NOURI, directeur général de la sous-direction générale de la déportation à Alep. Recueillis par A. ANDONIAN, on y trouve, reproduits en photographie, des télégrammes chiffrés du gouvernement turc, la plupart signés par TALAAT, ministre de l'Intérieur et décodés par NAÏM BEY.

« Les vieilles femmes avaient sorti les sacs pleins de terre qu'elles avaient apportés de la patrie éloignée — cette terre bénie par tous les martyrs et par tout le sang versé tout le long du chemin et qu'elles avaient conservé envers et contre tout. Sachant qu'elles allaient mourir, elles distribuaient cette terre à tous ceux qui n'en possédaient pas ; on se mettait cette terre sur la poitrine afin qu'en mourant sur cette terre étrangère, on pût fermer les yeux avec l'illusion de s'éteindre sur le sol natal¹⁷. »

D'avril à novembre 1915, un plan de déportation de la population arménienne de l'Empire ottoman vers les déserts de Mésopotamie va être mis à exécution. Les mesures de déportation, qui donneront lieu à une décimation impitoyable de l'élément arménien, ne constituent que la partie visible d'une tentative de destruction du peuple dans son ensemble. Arracher l'Arménien à sa terre ancestrale c'est, entre autres choses, tenter de détruire son identité.

Les procédés « expérimentés » à Zeïtoun vont dès lors être appliqués à tous les territoires arméniens, l'un après l'autre, selon une chronologie parfaitement définie et sur toute l'étendue de l'Empire ottoman :

- avril-mai : évacuation de la Cilicie ;
- juin-juillet : vilayets de l'Est ;
- août-septembre : vilayets de l'Ouest.

Quel que soit leur point de départ, tous les convois de déportés convergent à Alep qui devient la plaque tournante de la déportation. A partir de ce point, les Arméniens sont envoyés dans les déserts voisins de la Mésopotamie.

Si tous les Arméniens de l'Empire ottoman prennent les chemins de la déportation, peu d'entre eux verront la fin du sinistre voyage : on prend soin de les massacrer en cours de route, on laisse faire l'épuisement, la faim, la soif, la maladie.

Les mesures de déportation, avant la destruction des personnes physiques, consomment celle de la cellule familiale : on sépare dans un premier temps les hommes des femmes et des enfants (ou tout au moins ceux des hommes qui, pour des raisons diverses, n'avaient pas été mobilisés).

« Mais toujours, sans exception, les hommes furent séparés des femmes et des enfants et transportés dans une autre contrée ; ce

18. H. STUERMER : « Deux Ans de Guerre à Constantinople ». Correspondant de guerre de la « Gazette de Cologne » Payot, Paris, 1917.

*fut la caractéristique de ce système des déportations qui devaient détruire la racine même de la force de ce peuple, en brisant tous les liens de famille*¹⁸. »

A une date et en un lieu donnés, le crieur public annonce que tous les hommes de la population arménienne doivent se présenter sur le champ devant les autorités locales. Ils sont immédiatement emprisonnés et gardés quelques jours. La gendarmerie regroupe ces hommes en convois que l'on met en marche. Ces convois sont systématiquement attaqués après quelques heures de marche par les tueurs de l'Organisation Spéciale auxquels se joignent les gendarmes turcs. La déportation des hommes n'est qu'un moyen commode et discret de les exterminer à l'écart de toute agglomération, à l'abri des regards.

On laisse quelques jours s'écouler entre la déportation des hommes et celle des femmes et des enfants, puis — même scénario — le crieur public ordonne à tous les Arméniens de se préparer à quitter leurs foyers. Ces mesures s'appliquent désormais aux femmes et aux enfants et aux quelques hommes qui, du fait de leur âge ou de l'importance de leur métier, avaient échappé au sort des autres. Un délai d'un jour ou deux est accordé, parfois une semaine, mais très rarement plus et dans certains cas, quelques heures seulement. A tous on fait croire, par la bouche des autorités, que l'exil est provisoire et sera de courte durée : il est par conséquent interdit aux Arméniens de vendre leurs biens. Les gendarmes apposent des scellés aux maisons, magasins et marchandises des Arméniens en prévision d'un retour qui n'aura jamais lieu. En fait, les musulmans Mohadjirs (réfugiés) s'installent dans les maisons des Arméniens, les biens sont distribués mais la plus grosse partie est destinée à remplir les coffres des Comités Union et Progrès.

Reste aux femmes arméniennes (celles qui sont jeunes et jolies) la possibilité d'échapper à la déportation et à la mort en acceptant la conversion à l'Islam, le mariage à un musulman et à la condition qu'elles abandonnent leurs enfants.

Les convois partent le plus souvent à pied, empruntant des chemins détournés, loin des routes et des villes. C'est la saison chaude, les puits et les sources sont parfois distants de plusieurs journées de marche : les gendarmes vendent le droit de boire et s'amuse souvent à empêcher leurs victimes d'assouvir leur soif.

Les autorités ne distribuent pas de nourriture ; elles empêchent même souvent les déportés de s'approvisionner par leurs propres moyens.

Les souffrances ne sont pas moindres pour ceux qui sont déportés par train : entassés dans des wagons à bestiaux ou de marchandise, leur voyage est aussi lent qu'à pied car la ligne est encombrée par les nombreux convois militaires. A chaque station, ils campent en plein air, sans abri et sans nourriture, attendant des journées entières que la ligne soit libre. Et lorsque les trains arrivent aux deux points où le chemin de fer de Bagdad est interrompu, ils doivent traverser à pied les monta-

gnes du Taurus et de l'Amanus, régions terribles entre toutes.

Des dizaines de milliers d'Arméniens périssent de faim, de soif, de maladie, des rigueurs du climat ou d'épuisement complet.

A ces morts par « sélection naturelle » s'ajoutent les atrocités dont sont quotidiennement victimes les déportés. Les convois, composés de femmes, d'enfants et de vieillards font, dès leur départ, l'objet du plus effroyable traitement de la part des hommes de l'Organisation Spéciale (tchéts), des gendarmes turcs qui les accompagnent, des populations turques et kurdes :

« Les hommes furent moins à plaindre. Massacrés presque immédiatement, ils n'eurent pas longtemps à souffrir, mais les femmes, les mères !... Y a-t-il dans le monde d'autres femmes, d'autres mères qui aient jamais enduré un martyre comparable au leur ?¹⁹ »

« Une jeune femme arménienne, échappée aux massacres, m'a raconté ses tortures, et celles de ses compagnes. Enlevée par un Kurde — elle était jolie — elle a vu ses enfants éventrés sous ses yeux par son ravisseur... Hagarde encore de désespoir, de peur et d'horreur, d'une voix entrecoupée de sanglots, elle me fait le récit d'atrocités inouïes.

Elle a vu, dans la caravane funèbre, une mère ayant avec elle ses six enfants. La malheureuse, épuisée de fatigue, portait les deux plus petits et traînait les quatre autres accrochés à sa jupe.

L'un des derniers, n'en pouvant plus, les pieds en sang, tombe sur le chemin ; la mère s'arrête, se penche vers lui, mais soudain un fouet s'abat sur elle, lui laboure le visage, et les bourreaux, à force de coups, la poussent en avant, l'obligent à continuer sa route, à laisser là le petit qui mourra où il est tombé...

La caravane avance péniblement, mais tout à coup des cris d'effroi et de douleur, une course éperdue !... A l'arrière, une bande de Kurdes, descendue des montagnes, vient d'ouvrir le feu. Les victimes tombent nombreuses, et la caravane fuit, emportée par un galop d'épouvante...

Puis le calme revient, la marche, le calvaire continuent... Au passage des rivières, des mères se jettent dans le courant avec leurs enfants, d'autres, folles de souffrance, étranglent les leurs et quand surgissent les Kurdes, des femmes et des jeunes filles se tuent pour échapper à l'outrage...

Ainsi va la caravane, affolée d'angoisse et de terreur, de souffrance, de fatigue et de faim, à travers les montagnes et les vallées désertes¹⁹. »

Les femmes déportées, victimes toutes désignées de la convoitise des bandes de gendarmes et autres « tchéts » (les bandes de l'Organisation Spéciale), subissent quotidiennement le viol.

Les déportés sont systématiquement dépouillés de leurs vêtements et on les fait marcher pratiquement nus sous le soleil ardent.

Le passage des fleuves ou de rivières (en particulier de l'Euphrate) est toujours l'occasion d'un massacre en masse par noyade : femmes et enfants sont jetés à l'eau et on les mitraille

19. H. BARBY : « Au Pays de l'Épouvante ». Correspondant de guerre du « Journal ». A. Michel, Paris 1917. Hamaskaine, Beyrouth 1972.

quand ils se débattent ou approchent du rivage :

« Depuis 28 jours, on observe dans l'Euphrate des cadavres qui sont portés par le courant, liés deux à deux ensemble par le dos, ou bien attachés de 3 à 8 ensemble par les bras. On demanda à un officier turc, qui a son poste à Djerablous, pourquoi il ne faisait pas ensevelir les cadavres. Il répondit qu'il n'en avait pas reçu l'ordre, et que, de plus, on ne pouvait établir si c'étaient des musulmans ou des chrétiens, puisqu'on leur avait ôté le membre génital. (Les Mahométans auraient été ensevelis, mais pas les Chrétiens.) Les chiens dévorèrent les cadavres déposés par les flots sur la rive. D'autres cadavres qui s'étaient échoués sur des bancs de sable furent la proie des vautours²⁰. »

20. G. CHALIAND, Y. TERNON :
« Le Génocide des Arméniens »,
Editions Complexe, Bruxelles 1980.

Ceux des déportés qui, trop malades ou trop épuisés, ne peuvent suivre la progression du convoi sont abattus sur le champ.

Les mères d'enfants trop jeunes pour marcher sont séparées des enfants qui restent sur le bord du chemin.

Les femmes enceintes venant d'accoucher doivent reprendre la marche sans délai en abandonnant leur enfant. Les gendarmes turcs fracassent la tête des nouveaux-nés contre les rochers :

« Les enfants, les uns après les autres, sont arrachés à leurs mères. Les bourreaux les tenant par les pieds, leur brisent le crâne sur les rochers, ou bien, les saisissant à deux mains, d'un seul coup, leur cassent les reins sur leurs genoux¹⁹. »

A chaque halte, les femmes des convois sont vendues comme esclaves ou pour être placées dans des harems.

Des survivants arrivent pourtant à Alep dans un état de délabrement physique et de dénuement complet. Si, malgré la dureté inouïe des conditions de déplacement et la volonté délibérée de décimer au maximum les convois, une partie des déportés parvient à Alep, c'est qu'il faut prouver aux chancelleries européennes qu'il s'agit d'un simple transfert de population décrété par les autorités turques pour « raisons de sécurité ».

LA MORT DANS LES DÉSERTS

Naïm bey dit un jour à Abdulahad Nouri bey, sous-directeur général des déportés à Alep : « Bey effendi ! ralentissons un peu l'envoi des déportés, car la mort menace toute la Mésopotamie. A ce train, bientôt sur ce vaste territoire, en dehors des fantômes, il ne restera plus personne. Le caïmacam de Ras-ul-Aïn nous a adressé des suppliques à ce sujet. — Nouri bey sourit : « Mon enfant, dit-il, de cette façon nous exterminerons à la fois deux éléments également dangereux. Ceux qui crèvent avec les Arméniens ne sont-ils pas des Arabes ? Ils nivellent le chemin du turquisme. » L'honnête

fonctionnaire (Naïm bey) ajoute : « Je me suis tu. Cette réponse effroyable me fit trembler...¹⁷. »

Lors de la déportation de la population arménienne de Zeïtoun, prélude à la déportation générale, Alep, du fait, de la proximité du désert de Syrie, avait été retenue comme lieu de transit des convois. C'est là qu'avait été installée une Sous-Direction générale de la Déportation, la Direction générale proprement dite étant à Constantinople, strictement contrôlée par le ministre de l'Intérieur, Talaat. Ras-ul-Aïn et Ourfa deviennent également des centres de transit à partir desquels seront réexpédiés les déportés vers les déserts.

Les survivants de la terrible épreuve de la déportation, une fois arrivés à Alep, ne sont pas pour autant au bout de leur calvaire. La « preuve » ayant été administrée à l'opinion mondiale que des Arméniens arrivent vivants à Alep — dans un état lamentable, certes — mais vivants, il faut maintenant laisser le désert absorber à tout jamais les convois de déportés.

Le choix du désert de Mésopotamie est le résultat d'un calcul du plus haut cynisme : les autorités turques dirigent en toute conscience des convois de femmes, d'enfants, de vieillards affaiblis à l'extrême et en haillons vers la plus implacable contrée de l'Empire ottoman.

Soumis à un climat torride l'été, le désert est d'un froid glacial en hiver. Les facteurs de sélection naturelle, eu égard à une population si profondément atteinte dans son intégrité physique et ses facultés de résistance, sont nécessairement multipliés à l'infini.

La majeure partie des déportés est dirigée à l'est d'Alep, sur les bords de l'Euphrate, dans la région la plus désertique de son cours, entre les localités de Meskéné et Deïr-es-Zor.

Deïr-es-Zor et, à un moindre degré Rakka, deviennent les plus grands camps de concentration de déportés :

- nombre de déportés sont dirigés vers le sud d'Alep, le long du chemin de fer syrien, dans les districts d'Hama et de Damas ;
- des survivants en petit nombre sont autorisés à camper aux alentours d'Alep.

Ainsi que l'a voulu le projet gouvernemental, la dispersion des rescapés arméniens est totale :

A la fin de l'année 1915, 500 000 Arméniens (soit le quart de la population de l'Arménie turque) se trouvent dans le triangle Alep-Damas-Euphrate, prisonniers d'une zone infranchissable de désert, plus sûre que le plus sûr des cachots, véritable camp d'extermination.

Dans des conditions d'insalubrité et de privation indescriptibles, les déportés survivent au jour le jour — mais la mort

est omniprésente : chaque jour les Arméniens périssent de famine par centaines (l'anthropophagie n'est pas rare), de maladie (de terribles épidémies provoquent régulièrement des hécatombes).

Témoignage d'un médecin militaire :

« Une mère vient me supplier. Elle s'offre elle-même, elle m'offre sa vie, pour que je sauve son fils qui agonise, dévoré de fièvre. Je lui donne un peu d'aspirine.

Et maintenant, c'est par milliers que se pressent autour de moi des malheureux décharnés aux joues caves, aux yeux éteints ou trop brillants et qui, de toutes parts, arrivent aussi vite qu'ils peuvent et m'entourent d'un tumulte de cris désespérés : "Du pain... des remèdes..."

Les gendarmes s'élancent. Dans cette misérable foule, à coups de pieds, à coups de poings, ils tapent au hasard, tant qu'ils peuvent. Je m'enfuis, désespéré de mon impuissance à soulager tant de souffrances¹⁹. »

Témoignage d'un membre du Comité Américain de Secours aux Arméniens et aux Syriens¹⁹ :

« ... Il m'est impossible de rendre l'impression d'horreur que m'a laissée cette visite des camps arméniens, surtout de ceux qui, à l'est de l'Euphrate, se trouvent entre Meskéné et Deïr-es-Zor. Dans cette région, du reste, on ne peut même pas appeler « camps » les endroits où les déportés, à peu près nus pour la plupart et presque sans nourriture, sont parqués comme du bétail, en plein air, sans aucun abri, sous le climat terriblement rigoureux du désert, torride l'été, glacial l'hiver.

Seuls, quelques-uns, les moins affaiblis, ont réussi à se creuser des abris, sous terre, au bord du fleuve. D'autres, en très petit nombre, qui ont pu sauver du désastre quelques hardes, en ont fabriqué des tentes rudimentaires.

Tous sont affamés, tous, avec leurs faces creuses, blêmes, hagardes, avec leur corps décharné et desséché, ont l'apparence de squelettes mouvants, que dévorent les plus affreuses maladies.

Il semble que la volonté du gouvernement soit de les faire périr de faim. »

...« Des gendarmes à cheval, rôdent autour des camps de concentration pour empêcher les évasions dans ce désert, où pourtant la mort est certaine.

J'ai rencontré, en divers endroits, plusieurs de ces évadés, que les gendarmes avaient abandonnés à leur sort et autour desquels des chiens affamés se tenaient, attendant qu'ils aient exhalé leur dernier soupir. »

« ... Ils (les déportés) sont arrivés ici (Meskéné) par milliers, mais le plus grand nombre y ont laissé leurs ossements.

J'ai pris mes renseignements sur les lieux mêmes et je puis affirmer qu'environ soixante mille Arméniens sont enterrés ici, victimes de la faim, des fatigues, des mauvais traitements et des maladies.

L'impression qu'on éprouve devant cette immense plaine de Meskéné est sinistre. A perte de vue, on aperçoit des monticules, à la file, sous chacun desquels sont enterrés, pêle-mêle, deux ou trois

cents cadavres de femmes, de vieillards et d'enfants.

Actuellement, quatre ou cinq mille Arméniens campent entre le bourg de Meskéné et l'Euphrate : ce ne sont que des fantômes. Les Turcs qui en ont la garde, ne leur distribuent qu'irrégulièrement un peu de pain, et toujours en quantité insuffisante. Parfois ces malheureux n'ont rien à manger pendant trois ou quatre jours.

Une terrible dysenterie y fait de nombreuses victimes, surtout parmi les enfants, qui se jettent avidement sur tout ce qui leur tombe sous la main et qui mangent de l'herbe, de la terre, voir même leurs propres excréments !

Sous une grande hutte, près de six cents orphelins subsistent entassés dans l'ordure, rongés de vermine ! Ces enfants ne reçoivent que 150 grammes de pain par jour. Souvent ils restent deux jours sans rien recevoir. La mortalité fait de tels ravages que, après huit jours, lorsque je suis repassé près de cette hutte, dix-sept de ces orphelins étaient morts de maladies intestinales depuis mon premier passage.

Abou-Herrera est une petite localité, au nord de Meskéné, sur les bords de l'Euphrate. C'est l'endroit le plus malsain du désert. Là, à deux cents mètres du fleuve, deux cents quarante Arméniens sont parqués sur une petite colline. Ils meurent de faim littéralement. A l'endroit où ma voiture s'était arrêtée, quelques femmes se mirent à chercher, dans le crottin des chevaux, les grains d'orge afin de les manger. Je leur ai donné un peu de pain. Elles se sont jetées dessus comme des bêtes affamées et l'ont dévoré avec des hoquets et des tremblements d'épileptiques. Informés par l'une d'elles de la distribution que je venais de faire, les deux cent quarante malheureux descendirent de leur colline et, tendant vers moi leurs bras décharnés, me supplièrent de leur donner du pain. Ils n'avaient rien mangé depuis sept jours. C'était pour la plupart, des femmes et des enfants ; il y avait aussi cinq ou six vieillards. »

« ... Au petit village de Hama, où se trouvent mille six cent Arméniens, la situation est identique. Le plus grand nombre des déportés couche sur le sol, sans abri, et se nourrit de pastèques. Les plus malheureux mangent les épluchures jetées par les autres. La mortalité est grande, surtout parmi les enfants. »

« Sur la rive droite de l'Euphrate, en face de Rakka, mille Arméniens environ, vivent dans des huttes, sous la surveillance des gendarmes. Ils attendent là que la mort ait fait de la place pour eux dans les camps de concentration plus éloignés. »

Tueries organisées :

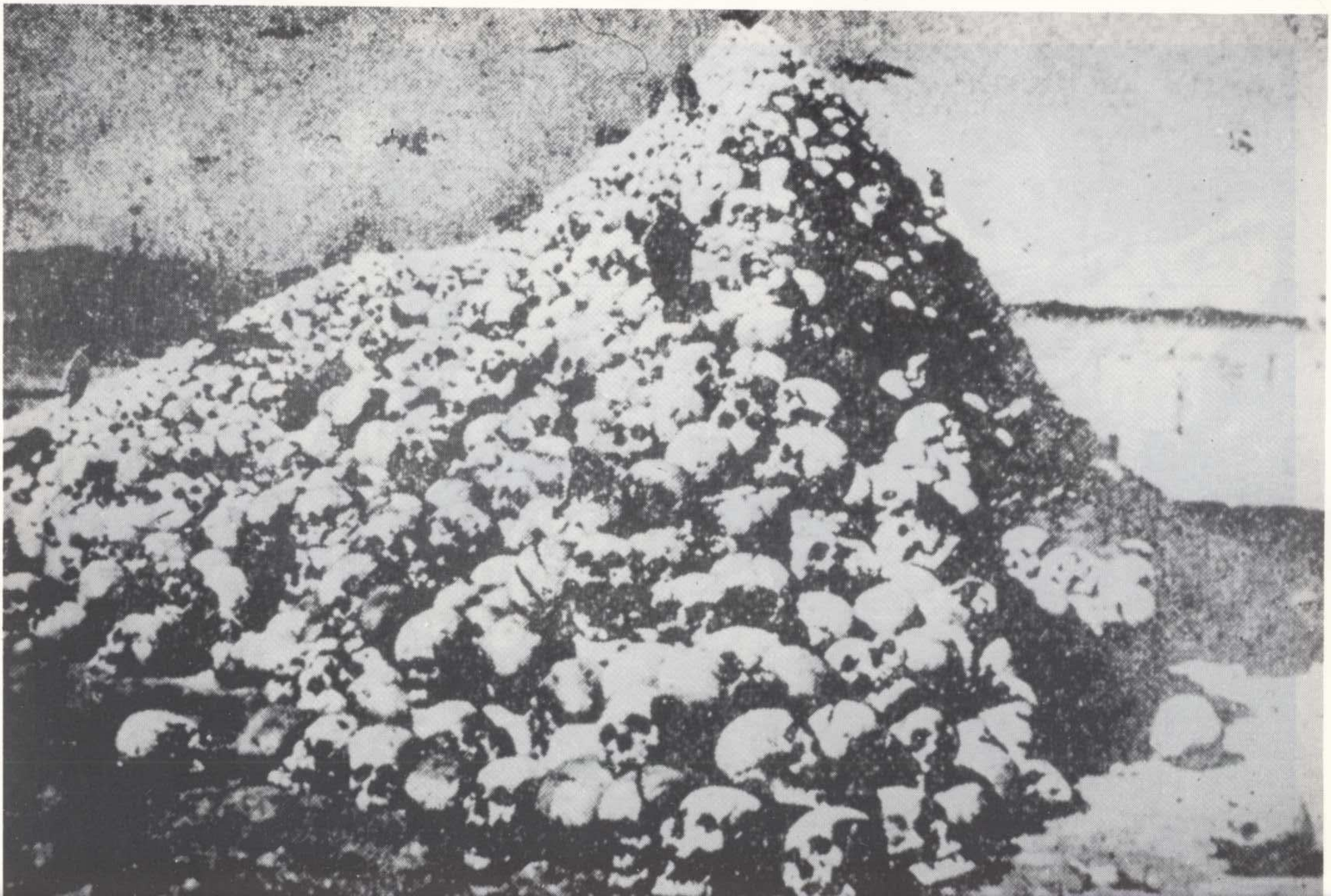
Les autorités turques décident d'accélérer le processus de destruction du peuple arménien, prisonnier des déserts de Mésopotamie : on organise des massacres en masse dans les camps de concentration nommés Ras-ul-Aïn, Intilli, Deïr-es-Zor.

Ras-ul-Aïn :

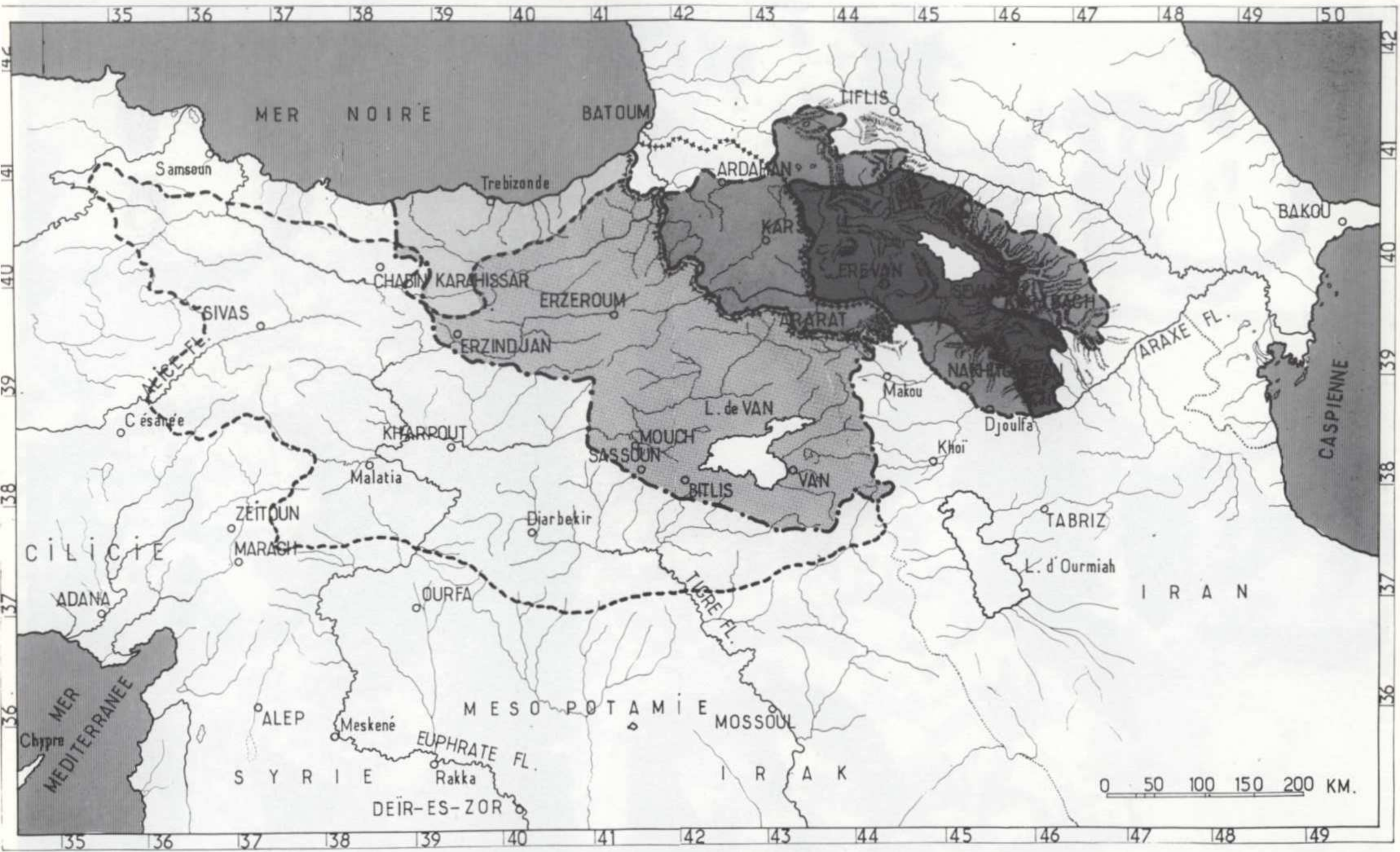
Au mois de février 1916, 50 000 déportés arméniens survivent dans ce camp dans les conditions déjà décrites. Quand survient Djévdet bey, de sinistre mémoire (c'est le « maréchal-ferrant » de Bachkalé responsable des massacres de Van, Bit-



Le génocide...







————— République d'Arménie Soviétique (depuis 1920).
 - - - - - République d'Arménie Indépendante (1918-1920).
 - - - - - Frontières occidentales de l'Arménie Indépendante.

- - - - - Limites des six provinces arméniennes de l'Empire Ottoman (1914).
 + + + + + Frontières Turque-URSS (depuis 1923).
 - + - + - Frontières Turque-Russie (1878-1914).

lis, Mouch de 1915) à la tête de ses « bataillons bouchers » (kes-sap tabouri), il ordonne le massacre général. Son bras droit Kerim Refi est chargé de mener à bien la besogne entouré de son contingent de tchétés (les bandes de l'Organisation Spéciale).

Au mois de juillet 1916, seuls quelques centaines d'Arméniens sont encore en vie au camp de Ras-ul-Aïn.

Intilli :

Dans cette localité située au nord d'Alep, des convois de déportés en route vers cette même ville ont été retenus, sur ordre du ministre de la Guerre, pour travailler au percement du tunnel de l'Amanus sur la ligne du B.B.B. (Berlin-Byzance-Bagdad).

Talaat, qui veut en finir au plus vite avec l'entreprise de liquidation des Arméniens, si bien engagée, n'est pas d'accord avec le sursis ainsi offert à ces derniers. Bien que, du point de vue du ministre de la Guerre Enver pacha, la main-d'œuvre arménienne soit indispensable à la construction du tronçon de la voie ferrée, c'est la décision d'exterminer qui l'emporte.

Au moins de mars 1916, Djevdet bey se rend responsable à Intilli d'un nouveau carnage (50 000 victimes). Des prisonniers britanniques, européens et asiatiques, employés au percement du tunnel avec les Arméniens subissent le même sort tragique que ceux-ci.

Deïr-es-Zor :

Au début de l'année 1916, environ 300 000 Arméniens sont dispersés entre Meskéné et Deïr-es-Zor.

Le mutéssarif de Deïr-es-Zor, Zéki bey, reçoit du préfet d'Alep, Mustapha Abdulhalik, l'ordre d'en finir avec les déportés : il s'agit de dégager la voie d'approvisionnement de la VI^e Armée stationnée aux environs de Bagdad. A l'aide des tchétés venus en renfort de Ras-ul-Aïn, on procède au massacre général. Mais les bras manquent, car l'Empire ottoman a mobilisé tous les hommes en âge de tuer : la guerre fait rage sur tous les fronts, le potentiel humain commence à s'épuiser.

Aussi les autorités décident-elles d'organiser la destruction par la famine des populations déportées : les survivants faméliques du camp de Deïr-es-Zor sont désormais privés de toute nourriture et périssent par dizaines de milliers.

« ... les déportés mangèrent d'abord les ânes, les chiens, les chats et ensuite les cadavres des chevaux et des chameaux, et plus tard, quand ils ne trouvèrent plus rien à manger, ils rongèrent les cadavres humains, de préférence ceux des petits enfants. Ce n'étaient plus que des caravanes de possédés...¹⁷ »

Sur les 500 000 Arméniens déportés dans les déserts de Mésopotamie (fin 1915) on dénombre, d'après les rapports consulaires allemands, à peine 100 000 survivants à la fin de 1916 : environ 40 000 à Alep, 30 000 à Damas, 10 000 à Mossoul.

BILAN GÉNÉRAL DU GÉNOCIDE DE 1915

Sur les 2 000 000 d'Arméniens d'Arménie turque et du reste de l'Empire ottoman (ce chiffre est l'estimation minimale qui apparaît dans toutes les sources non turques sur l'histoire des Arméniens), ne subsiste qu'un quart de la population (environ 500 000)⁵⁻⁸⁻¹⁴⁻²⁰ :

— 100 000 survivants de la déportation et des camps de concentration du désert de Mésopotamie, éparpillés dans le monde arabe (Alep, Damas, Mossoul).

— 200 000 Arméniens de la région de Van ayant trouvé refuge en Arménie russe.

— 150 000 Arméniens des communautés de Constantinople et de Smyrne, épargnées par la déportation et le massacre du fait de la présence européenne.

— quelques dizaines de milliers d'Arméniens éparpillés sur le territoire de l'Empire ottoman (recensés par les différentes œuvres de secours⁵).

Ce sont donc bien les trois quarts de cette population arménienne qui ont disparu dans les événements de 1915 : au bas mot 1 500 000 victimes.

Les terres arméniennes sont entièrement vidées de leurs habitants. La spoliation des biens arméniens est totalement consommée.

En ce début de XX^e siècle, c'est l'équivalent de 10 Hiroshima qui vient de s'abattre sur le peuple arménien.

La nation française (35 000 000 d'âmes en 1914 et un empire colonial de 45 000 000 d'âmes) n'aura pas payé un tribut plus lourd à quatre années de guerre totale (1 350 000 victimes) que le peuple arménien à la terreur jeune-turque.

Note : Il existe de très nombreuses archives diplomatiques et militaires se rapportant au génocide arménien : en France, aux États-Unis d'Amérique, en Angleterre, en Allemagne, en Autriche (Autriche-Hongrie), en République d'Arménie, au Vatican (difficiles d'accès). Elles sont aujourd'hui accessibles. On peut trouver les références de ces archives dans l'ouvrage bibliographique de R. Hovannisian : « **The Armenian Holocaust** ». A Bibliography Relating to the Deportation, Massacres, and Dispersion of the Armenian People, 1915-1923. Armenian Heritage Press, Cambridge, Massachusetts, 1978, 1980.

DOCUMENTS OFFICIELS SUR LE GÉNOCIDE ARMÉNIEN

L'extermination des Arméniens, commencée au début de l'année 1915 par le massacre des soldats arméniens de l'armée ottomane, étendue à partir d'avril 1915 à l'ensemble de la population arménienne sans distinction d'âge ni de sexe, est très vite connue des gouvernements du monde entier.

Le 24 mai 1915, les nations de l'Entente : la France, la Russie, l'Angleterre font la déclaration suivante :

« Depuis un mois, les populations turque et kurde, de concert avec les agents du gouvernement turc, et souvent avec leur aide, sont en train de massacrer les Arméniens. En particulier, des massacres ont eu lieu vers la mi-avril, Erzeroum, Terdjan, Bitlis, Mouch, Sassoun, Zeïtoun et dans toute la Cilicie.

Dans les environs de Van, la population de plus de cent villages a été massacrée en masse. Le gouvernement turc est aussi en train de persécuter la population arménienne inoffensive de la capitale. Devant de nouveau crime de lèse-humanité perpétré par les Turcs, les Puissances de l'Entente déclarent publiquement à la Sublime Porte qu'elles en tiendront personnellement responsables les membres du gouvernement ainsi que tous ceux qui auront participé à ces massacres²⁰. »

Pendant toute la durée de la guerre, les représentants diplomatiques de l'Allemagne, alliée de la Turquie, sont présents partout en Turquie et en Arménie Occidentale. Ils renseignent leur gouvernement au jour le jour et dans les moindres détails sur la situation intérieure de la Turquie. Il est impossible de mettre en doute l'authenticité et la valeur de preuve de ces rapports diplomatiques, étant donnée l'importance pour le gouvernement allemand de disposer d'informations précises sur son alliée la Turquie.

Une partie de ces rapports diplomatiques concerne les Arméniens. Ils s'accordent à constater que l'extermination des Arméniens a été perpétrée sur ordre du gouvernement turc, selon un plan méthodique visant à la destruction des personnes et que la déportation des populations pour raison de guerre n'est que l'une des étapes de ce plan.

L'ensemble des documents diplomatiques allemands, réunis par le Dr Lepsius (« Deutschland und Armenien »²¹), nous fournit une telle quantité de renseignements sur le sort des Arméniens qu'il suffit à lui seul pour reconstituer jour après jour et à l'échelle de tout l'Empire ottoman le calvaire des populations arméniennes.

16 mai 1915 : (Consul Scheubner-Richter, d'Erzeroum)

Il n'y a à craindre aucune insurrection de la part des Arméniens. Ces mesures de déportation sont donc cruelles et sans motifs. »

31 mai 1915 : Télégramme adressé au ministère des Affaires Étrangères allemand par l'Ambassadeur Wangenheim.

« En vue d'enrayer l'espionnage arménien et de prévenir des nouvelles levées en masse arméniennes, Enver Pacha a l'intention de se servir de l'état de guerre pour fermer un grand nombre d'écoles arméniennes, d'interdire la correspondance postale arménienne, de supprimer les journaux arméniens et d'établir en Mésopotamie toutes les familles pas entièrement au-dessus de la suspicion des centres insurgés arméniens. Il prie instamment que nous n'arrêtions pas son bras.

Ces mesures turques provoqueront naturellement dans tout le monde ennemi une nouvelle grande excitation et seront également exploitées contre nous-mêmes. Il est aussi certain que ces mesures comportent une grande dureté envers la population arménienne.

²¹ J. LEPSIUS : « Deutschland und Armenien 1914-1918. Sammlung diplomatischen Aktenstücke. » Postdam 1919.

Cet ouvrage contient l'ensemble des pièces d'archives de la Wilhelms-trasse concernant l'extermination des Arméniens.

Je suis cependant de l'avis que nous pouvons les mitiger dans leur forme, mais non pas les empêcher en principe. Le travail de sape arménien, nourri par la Russie, a pris des dimensions qui menacent l'existence de la Turquie.

Je vous prie d'informer le Dr Lepsius et les Comités allemands pour l'Arménie qu'en présence de la situation politique et militaire de la Turquie, les mesures sus-indiquées ne peuvent malheureusement pas être évitées. J'ai informé confidentiellement les consulats d'Erzeroum, Adana, Alep, Mossoul et Bagdad. »

17 juin 1915 : (Ambassadeur d'Allemagne, Baron Wangenheim au Chancelier Bethmann-Hollweg).

« Il est évident que la déportation des Arméniens n'est pas motivée par les seules considérations militaires. Le ministère de l'intérieur Talaat Bey a dernièrement, dans une conversation avec le Dr Mordtmann actuellement au service à l'ambassade impériale, déclaré ouvertement "que la Porte voulait profiter de la guerre mondiale pour en finir radicalement avec leurs ennemis intérieurs (les Chrétiens autochtones sans être gênée par l'intervention diplomatique de l'étranger". »

4 juillet 1915 : (Rapport du consul d'Allemagne, Kuckhoff de Samsoun).

« Il ne s'agit de rien moins que de la destruction ou de l'islamisation par force de tout un peuple. »

7 juillet 1915 : (Baron Wangenheim).

« Cette circonstance et la manière de laquelle s'effectue la déportation démontrent que le gouvernement poursuit réellement le but d'exterminer la race arménienne dans l'Empire ottoman. »

27 juillet 1915 : (Consul Rössler d'Alep).

« Je suppose que mes rapports précédents ont démontré que le gouvernement turc a de beaucoup dépassé les limites des mesures justifiées de protection contre des intrigues arméniennes, réelles ou présumées, et que par l'extension aux femmes et aux enfants des ordres dont il a imposé l'exécution aux autorités dans les formes les plus dures et les plus raides, ce gouvernement poursuit consciemment la destruction d'aussi grandes parties que possible du peuple arménien, par des moyens empruntés à l'Antiquité et qui sont indignes d'un gouvernement qui veut être l'allié de l'Allemagne. Il a, sans nul doute, voulu se servir de la circonstance qu'il se trouve en guerre avec la quadruple Entente, pour se débarrasser de la question arménienne dans l'avenir, en ne laissant subsister que le moindre nombre possible de communautés arméniennes organisées. Il a sacrifié des hécatombes d'innocents avec les quelques coupables. »

28 juillet 1915 : (Consul Scheubner-Richter, d'Erzeroum).

« Les partisans de la dernière orientation (l'orientation extrême du comité jeune-turc) conviennent que le but final de leur action contre les Arméniens est leur extermination complète en Turquie. Après la guerre nous n'aurons plus d'Arméniens en Turquie, a dit textuellement une personnalité autorisée. »

2 août 1915 : (Ambassadeur Hohenlohe, qui assure l'intérim

en l'absence de Wangenheim).

« Toutes nos représentations ont été sans résultat, en présence de la détermination du gouvernement de se débarrasser des Chrétiens indigènes des provinces orientales. »

3 janvier 1916 : (Consul Rössler, d'Alep.)

« Un ingénieur allemand, qui était occupé, pendant les événements décisifs, à la construction du chemin de fer de Bagdad, à Ras-oul-Ain et à Tell-Abiad, et qui est entièrement digne de confiance, a donné des rapports émouvants qui permettaient de se rendre compte de l'extermination consciente et voulue des déportés par les organes du gouvernement turc. »

30 juin 1916 : (Wolff-Metternich, ambassadeur d'Allemagne après la mort de Wangenheim).

« Le Comité, écrit l'ambassadeur, exige l'extermination des derniers restes des Arméniens et le gouvernement doit céder. Mais le Comité n'est pas seulement l'organisation du parti gouvernemental dans la capitale. A toutes les autorités, du Vali au Kaimakam, est adjoint un membre du Comité pour les soutenir et les surveiller. Les déportations des Arméniens ont recommencé partout. Mais les loups affamés du Comité n'ont plus beaucoup à attendre de ces malheureux, si ce n'est l'assouvissement de leur fureur fanatique de persécution. Leurs propriétés sont confisquées depuis longtemps et leurs biens liquidés par une soi-disant Commission. Si, par exemple, un Arménien possédait une maison évaluée à 100 ltq., elle a été adjugée à un Turc, ami ou membre du Comité, pour environ 2 ltq. Il n'y a donc plus beaucoup à chercher chez les Arméniens. Aussi la meute se prépare avec impatience pour le moment où la Grèce, forcée par l'Entente, se déclarera contre la Turquie ou ses alliés. Il y aura alors des massacres sur une échelle plus grande que ceux des Arméniens. Les victimes sont plus nombreuses et le butin plus tentant. L'hellénisme est l'élément culturel de la Turquie. Il sera détruit comme l'élément arménien, si des influences étrangères ne s'y opposent pas. Turquifier veut dire chasser ou tuer et exterminer tout ce qui n'est pas turc et s'emparer par la force des biens d'autrui.

10 juillet 1916 : (Ambassadeur Wolff-Metternich).

« Dans la réalisation de son programme de résoudre la question arménienne par la destruction de la race arménienne, le gouvernement turc ne s'est laissé arrêter ni par nos représentations, ni par celles de l'ambassade d'Amérique et du délégué du Pape, ni par les menaces des Puissances de l'Entente, ni le moins du monde par des égards pour l'opinion publique de l'Occident. »

4 décembre 1916 : (Consul Scheubner-Richter, d'Erzeroum).

« Une grande partie du Comité jeune-turc procède du point de vue que l'Empire turc doit être construit sur une base purement musulmane et pan-turque. Les habitants non-musulmans et non-turcs de l'Etat moderne doivent être islamisés et turquifiés par la force, et, là où cela n'est pas possible, exterminés. Le temps actuel semble à ces Messieurs le plus propice pour la réalisation de ce

plan. Le premier point de leur programme comportait la liquidation des Arméniens. »

Mais le témoignage le plus sûr de la réalité de ce crime contre l'humanité, plus éloquent que tous les rapports diplomatiques, c'est le peuple arménien lui-même, effroyablement décimé et dispersé aux quatre coins du monde : Liban, Syrie, Iran, France, Belgique, Amérique du Nord, Amérique du Sud...

Car quel peuple choisirait de son plein gré l'exil et la dispersion, la fatalité de l'assimilation aux pays d'accueil ?



Le génocide...

TROISIÈME PARTIE :

LE LABYRINTHE DIPLOMATIQUE (1917-1923)

L'Arménie, saignée à blanc par le génocide de 1915 et sa participation à la Guerre aux côtés des Alliés, entend jouir de son droit légitime à exister en tant qu'entité nationale. Mais l'exigence de la République arménienne d'être reconnue par le concert des nations se perd dans un imbroglio diplomatique.

De conférence en traité, les Puissances occidentales sacrifient les droits nationaux des Arméniens : optant pour une Turquie forte face à la Russie des Soviets, comme naguère face à la Russie des tzars, elles jouent la carte kémaliste et abandonnent l'Arménie à son sort.

1917-1918 : RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

A la fin de l'année 1917, la quasi-totalité de l'Arménie turque, vidée de ses habitants par les grands massacres de 1915-1917, se trouve sous le contrôle de l'armée russe. Parallèlement, la Russie, sur le plan intérieur, voit triompher la révolution bolchévique, le 7 novembre 1917. Un armistice russo-turc est aussitôt conclu (18 décembre 1917). L'armée russe, désorganisée par la révolution, abandonne le front oriental et seules les troupes arméniennes de l'armée russe continueront à défendre ce front dont l'importance stratégique est capitale du point de vue des Alliés :

« Quand la révolution eut débandé les vieilles armées du tzar, cent cinquante mille Arméniens étaient morts dans leurs rangs. Les trente mille survivants se regroupèrent. Ils étaient hors de la vue du monde libre, sans munitions, trahis par les Géorgiens, et aucun des quatre cent mille Anglais garnisonnés à Bagdad ne venait à leur secours²². »

Conséquence de la révolution bolchévique en Russie, une Fédération Transcaucasienne, connue sous le nom de Seïm, comprenant l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan, va voir le jour. Le gouvernement transcaucasien se proclame pouvoir indépendant et va tenter, sur le plan militaire, d'endiguer la poussée turque vers les riches champs pétrolifères du port de Bakou.

Mais le Seïm, n'ayant aucun caractère de cohésion réelle, n'aura du même coup aucune stratégie cohérente et résolue face à la puissance turque et les troupes arméniennes, aussi décimées soient-elles, devront assumer l'essentiel de l'effort de défense. La tâche est cependant écrasante pour l'armée arménienne, qui ne bénéficiera d'aucune aide militaire de la part des Alliés : car comment contenir sur un front long de 400 km des troupes turques infiniment supérieures en nombre ?

Le commandement arménien doit donc se résoudre à l'évacuation de l'Arménie turque par ses troupes ; et le Seïm accepte d'entamer des pourparlers avec le gouvernement turc en vue de la conclusion d'une paix. La signature du traité de Brest-Litovsk, conclu entre Turcs et Russes (3 mars 1918), rétrocède à l'Empire ottoman la région de Batoum et les régions arméniennes de Kars et d'Ardahan, incorporées à la Russie par le traité de Berlin.

La Turquie peut alors poser comme condition préalable à toute négociation avec le Seïm l'acceptation par celui-ci des clauses de Brest-Litovsk.

Pour placer le Seïm devant le fait accompli, les troupes turques investissent Batoum (14 avril) et pénètrent dans la région de Kars.

Le 23 avril, les dirigeants du Seïm se plient aux exigences turques. Le 11 mai, débutent à Batoum les pourparlers de paix ; mais les Turcs, profitant de leur position de force, veulent imposer

22. P. DU VÉOU : « La Passion de la Cilicie » P. Geuthner, Paris, 1954.

ser de nouvelles conditions aux représentants caucasiens. Le Seïm, peu homogène, traversé de courants et d'influences antagonistes (Géorgiens pro-allemands, Azerbaïdjanais turcophiles) ne résistera pas longtemps à la pression des ultimatums turcs : le 26 mai 1918, après cinq semaines d'existence, il se déclare dissous.

Le même jour, la Géorgie proclame son indépendance, imitée le 28 mai par l'Azerbaïdjan et l'Arménie.

Les troupes allemandes, à la demande des autorités géorgiennes, occupent le pays, tandis que l'Azerbaïdjan, musulman et turc, prépare son rattachement à l'Empire ottoman. Les Turcs, mettant à profit le climat de confusion générale, décident de porter le coup de grâce à la république arménienne isolée. Celle-ci, dans un sursaut héroïque, va mobiliser toutes ses forces vives et opposer une résistance victorieuse à l'armée turque.

Appel du général Silikian au peuple arménien et à son armée (24 mai 1918) :

« Nous n'avons pas voulu entrer en guerre ; au nom de la paix et de la concorde, nous étions prêts à beaucoup de sacrifices, mais la perfidie de l'ennemi vise à la suppression pure et simple de notre nation millénaire. Dans ce cas, même si nous allons tous être supprimés, ne vaut-il pas mieux mourir en nous défendant ? N'est-ce pas là la seule voie de salut ?

Nous savons vaincre, rassurez-vous ! Vous en avez donné la preuve dans les héroïques combats de ces derniers jours, où l'ennemi, mieux armé et plus nombreux que nous, a été mis en fuite. Encore un effort, et l'ennemi sera chassé de notre territoire, où nos ancêtres ont vécu et travaillé pendant de longs siècles... »

Dans la dernière décade de mai 1918, à Sardarabad, Bash-Aparan, Karakilissa, l'armée arménienne dirigée par Nazarbekian, Antranik, Dro Kanayan, soutenue par toute la population, met en échec des troupes turques supérieures en nombre.

Faute de troupes fraîches et de munitions, l'État major arménien ne peut pousser son avantage et transformer les batailles remportées en mai 1918 en victoire décisive.

Le 4 juin 1918, un traité de paix est signé entre Arméniens et Turcs à Batoum dans lequel la Turquie reconnaît à l'Arménie le droit à l'indépendance sur un territoire réduit à l'extrême (région d'Erivan, d'Etchmiadzine, lac Sévan : soit environ 9 000 km²).

Une Arménie exangue et amputée de la majeure partie de ses territoires a su imposer à la machine de guerre turque, à travers des combats acharnés et inégaux, son droit à l'existence : **c'est l'acte de naissance de la République d'Arménie.**

Si le gouvernement turc, dont la politique depuis cinquante ans est caractérisée par un acharnement manifeste à détruire l'identité arménienne, passe à la table de négociation, c'est qu'il est prioritaire pour lui de s'emparer de Bakou et de son pétrole,

et donc de remettre à plus tard la destruction de l'Arménie.

Par ailleurs, la possession de la ville de Bakou est un élément déterminant dans la stratégie pan-touranienne : ouvrant sur la mer Caspienne, Bakou et sa région sont le lieu de jonction entre le monde turc d'Asie-Centrale et celui d'Asie-Mineure, le centre de gravité de la carte pan-touranienne.

Après la signature du traité de Batoum, les Turcs commencent le siège de Bakou, ville à très forte concentration arménienne, défendue par une coalition russo-arménienne. Quatre mois durant, la ville résiste ; elle finit par tomber aux mains des Turcs le 15 septembre 1918. La fin du siège et l'entrée des troupes turques se soldent par un nouveau massacre d'Arméniens (30 000 victimes) et d'un pillage systématique :

« La prise de la ville de Bakou a été suivie d'un cruel massacre de la population paisible arménienne sans distinction de sexe et d'âge et complétée par un pillage des maisons, commis par des foules musulmanes.

Le nombre des victimes s'élève de vingt-cinq à trente mille personnes. Des scènes d'une barbarie inouïe ont eu lieu pendant trois jours, et ce n'est qu'après l'expiration de ce délai que des mesures ont été prises par les autorités²¹... »

« Les poursuites et les oppressions de la population arménienne ont fait surgir des groupes d'extorqueurs qui achèvent de ruiner cet élément (les Arméniens).

Après le massacre appaurent une foule d'orphelins et de blessés qui, sans aucune aide de quelque côté que ce fût, survivent à des jours effroyables et des bruits circulent que les autorités de Bakou ont l'intention d'amasser les réfugiés dans des camps de concentration, où ces derniers seront voués sans aucun doute à une mort certaine²¹. »

La défense de Bakou par les Arméniens, de l'aveu même de Ludendorff²³, numéro deux de l'état-major allemand, retardant de plusieurs mois l'entrée des Turcs dans la ville, prive les alliés de ces derniers, les Allemands, d'un atout majeur dans la guerre sur le front français : le pétrole.

Victor Bérard écrira : *« Ce n'est pas seulement l'avenir de l'Arménie, c'est le sort même de toutes les démocraties qui se joue. »*

Des négociations entre Alliés (Sykes pour l'Angleterre, Picot pour la France) et représentants arméniens ayant abouti en 1916 à la création de corps de volontaires arméniens (Légion d'Orient), les Alliés s'engagent à céder la Cilicie aux Arméniens après la guerre en échange de leur participation aux combats sur les fronts du sud. Ces accords entre Alliés et Arméniens étaient intervenus alors qu'était déjà parachevée l'entreprise d'extermination des Arméniens de Turquie.

Des rescapés du génocide et des volontaires arméniens venus de tous les horizons participent aux combats sous l'uniforme français, et si le peuple arménien, malgré l'effroyable saignée de 1915-1916, fait la guerre sur tous les fronts du côté des Alliés, c'est que ceux-ci ont solennellement promis la création d'une

23. LUDENDORFF : « Mein Kriegserinnerungen » Berlin, 1919.

Note : le 10 juillet 1915, Morgenthau, ambassadeur des Etats-Unis à Constantinople, informe le Département d'Etat de la destruction totale du peuple arménien de l'Empire ottoman (Constantinople, July 10, 1915. Dispatch n° 841, National Archives (Washington) ; 867.4016/74, RG/59, 867.4016/90). Cf. A. Beylerian : « L'Echec d'une Percée Internationale : le Mouvement National Arménien 1914-1923. Revue « Relations Internationales » n° 31, 1982 Paris.

Arménie indépendante et réunifiée dans son intégrité territoriale.

Clémenceau (14 juillet 1918) :

« L'esprit d'abnégation des Arméniens, leur loyalisme envers les Alliés dans la Légion Étrangère, sur le front du Caucase et à la Légion d'Orient ont resserré les liens qui les attachent à la France.

Je suis heureux de vous confirmer que le Gouvernement de la République, comme celui du Royaume-Uni, n'a pas cessé de compter la Nation Arménienne au nombre des peuples dont les Alliés comptent régler le sort selon les règles supérieures de l'Humanité et de la Justice¹¹. »

SITUATION GÉNÉRALE EN ARMÉNIE À LA FIN DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE (RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE ET ARMÉNIE TURQUE)

La naissance de la République d'Arménie est proclamée le 28 mai 1918 et Erivan devient capitale de la République. Dans le même temps, tandis que les Turcs s'emparent de Bakou, les Allemands occupent la Géorgie. A la fin de septembre 1918, l'Arménie indépendante, qui se trouve désormais dans le camp des Alliés, est dans une situation d'encerclement total : Turcs, Azerbaïdjanais, Géorgiens, Allemands menacent ses frontières.

La débâcle de l'armée turque sur les fronts du sud (Cilicie, Mésopotamie, Palestine) en face des armées britannique et française (celle-ci compte dans ses rangs les volontaires arméniens de la Légion d'Orient) contraint le gouvernement ottoman à signer avec les Alliés l'armistice de Moudros (30 octobre 1918). Quelques jours plus tard (11 novembre 1918) l'Allemagne, vaincue elle aussi, cesse les hostilités : la Première Guerre mondiale vient de prendre fin...

La fin de la guerre et le souvenir des promesses faites par les Alliés suscitent chez les Arméniens de Turquie et de Russie l'espoir de pouvoir enfin vivre libres sur les terres arméniennes :

N'ont-ils pas, en effet, apporté leur contribution à la cause des Alliés en combattant dans l'armée régulière russe, puis comme soldats de l'Arménie indépendante ou encore comme volontaires de la Légion d'Orient ? (Plus de 200 000 soldats arméniens sont morts pour la cause des Alliés.)

Les Puissances occidentales n'ont-elles pas, en effet, engagé leur parole qu'une Arménie réunifiée et libérée à jamais du joug turc avait droit à l'existence ?

Note : Déclaration de Lloyd George, Premier ministre de la Grande-Bretagne pendant la guerre :

« ...J'ai dit en second lieu que la question de Mésopotamie devrait être laissée pour être résolue au Congrès de la Paix, tout en spécifiant cependant que cette région, ainsi que l'Arménie, ne devraient jamais être replacées sous la domination néfaste des Turcs » (déclaration au Parlement britannique, 21 décembre 1917).

« L'Arabie, l'Arménie, la Mésopotamie, la Syrie et la Palestine, suivant nous, ont le droit de voir reconnaître leur existence séparée. Nous n'allons pas discuter ici la forme exacte que pourra prendre dans chaque cas particulier la reconnaissance de cette existence. Bornons-nous à dire qu'il serait impossible de rendre ces pays à leurs anciens maîtres. » (discours prononcé devant les Délégués des Trade-Unions, 5 janvier 1918).

Ces espoirs vont pourtant vite s'avérer non fondés : les clauses de l'armistice de Moudros vont immédiatement sonner leur glas... En conséquence de l'armistice, les Alliés renoncent en effet à l'occupation de l'Arménie turque (occidentale), seule garantie d'une réunification future des terres arméniennes, et, chose étrange, n'estiment pas nécessaire le désarmement de l'armée turque.

Faisant écho par-delà les années aux vaines garanties de sécurité du traité de Berlin, l'article 24 de l'armistice de Moudros stipule que :

« Dans le cas où des désordres se produiraient dans les six vilayets arméniens, les Alliés se réservent le droit d'occuper toute portion desdits vilayets. »

Le territoire ottoman, exception faite des régions arméniennes et de la région d'Ankara, est occupé par les troupes alliées : Constantinople et les Détroits, la Transcaucasie, la Cilicie, la Mésopotamie, la Palestine, l'Arabie et, au début de l'année 1919, Smyrne, le littoral méditerranéen (Adalia) et la région de Konia.

En janvier 1919, les régions de Kars et Alexandropol (Arménie russe), concédées à la Turquie par le traité de Batoum, sont réintégrées dans la République arménienne par les Britanniques qui occupent la Transcaucasie ; de même pour la région du Nakhitchevan (avril 1919).

La Déclaration d'indépendance de l'Arménie unifiée (28 mai 1919), faite à l'occasion du premier anniversaire de la République, exprime la profonde attente du peuple arménien et de ses dirigeants :

« Pour reconstituer l'Arménie dans sa totalité et pour assurer l'entière liberté et la prospérité du peuple arménien, le gouvernement de l'Arménie, fidèle interprète de la volonté unanime du peuple arménien et du désir exprimé par lui, déclare qu'à dater d'aujourd'hui les différentes parties de l'Arménie qui avaient été séparées jusqu'à maintenant sont réunies à jamais en une unité d'État indépendant ¹¹. »

Sur le plan intérieur, la jeune République arménienne doit faire face à d'écrasantes difficultés économiques qui prennent rapidement une tournure tragique : dévastation de l'agriculture par les années de guerre, afflux des réfugiés (300 000), et bientôt famines, épidémies de typhus et de choléra. A Eriwan même, 10 000 personnes meurent de maladie. Simon Vratsian, Premier Ministre de la République, écrira dans son livre « La République d'Arménie » :

« Il n'y avait pas de médicaments, il n'y avait pas de combustibles, il n'y avait pas de ravitaillement. Des centaines et des milliers de gens mouraient sans murmure, le peuple fondait comme cire. En l'espace de six mois de temps, 180 000 personnes sont mortes de faim et des maladies. »

Sensible aux souffrances passées et à l'hécatombe par la misère du peuple arménien, le peuple américain, à travers

l'American Relief Administration et le Near-East Relief, jouera un rôle déterminant pour la survie des Arméniens :

« A Erivan, nous avons vu des morts dans les rues et une pauvreté indescriptible. Non loin de notre train, dans un petit jardin, partout, des réfugiés. Ces pauvres êtres humains affamés n'étaient que des cadavres vivants, tendant péniblement leurs mains osseuses, laissant échapper de faibles plaintes et réclamant du pain. Au cimetière, nous vîmes une mère mourante, son jeune enfant à côté d'elle ; elle s'était traînée jusqu'à la cité des morts pour y mourir.

Nous étions sur le point de quitter la ville lorsque certains d'entre nous retournèrent aux orphelinats ; ils y virent plus d'une centaine d'enfants, venus l'on ne sait d'où et réclamant leur admission en frappant littéralement à la porte. Tous, des garçons et des filles qui auraient dû être heureux, mais dont le père et la mère avaient été tués, à la porte de l'orphelinat, et il n'y avait pas de place pour eux²⁴. »

« J'ai vu dans les rues des cadavres de jeunes enfants et des enfants mourant de faim. J'ai vu des multitudes d'enfants manger de l'herbe sur le bord des routes et même manger du blé et de l'avoine. Ils sont des millions à mourir de faim. J'ai vu de mes yeux des masses d'enfants tomber de faim dans les rues²⁴. »

« En Arménie russe, j'ai trouvé les morts gisant dans les rues. Le fourgon mortuaire avait commencé sa ronde journalière au mois d'août, à Alexandropol, au lieu des mois de janvier, février ou mars, comme cela se faisait les années précédentes. A Erivan, capitale de l'Arménie, je n'ai rencontré que des femmes désespérées et des enfants errant de-ci de-là, essayant d'échanger des vêtements usagers ou tout autre bien personnel contre de la nourriture. C'était le mois d'août. On ne peut que frémir à l'idée de ce que seront les conditions de vie en février et mars.

Le nombre total d'orphelins dans le territoire de Near East Relief dépasse le chiffre de 100 000²⁴. »

Au mois de janvier 1919, plusieurs cargos en provenance des États-Unis, transportant vivres et personnel médical, partent à destination de l'Arménie mais n'arrivent qu'en mai 1919, en raison du blocus établi par le gouvernement géorgien à Batoum et à Tiflis, villes où doivent transiter les cargaisons. Les tensions sont en effet vives entre républiques d'Arménie et de Géorgie, un conflit larvé portant sur le tracé des frontières établi en juin 1918. Les Géorgiens s'emparent de la moitié des vivres et médicaments avant de laisser les cargaisons atteindre leur destination.

Dès l'armistice, et malgré la présence britannique en Transcaucasie, les Géorgiens s'installent à Akhalkalak et dans le Lori, régions arméniennes. Les habitants arméniens sont refoulés, pillés, massacrés par les troupes d'occupation. L'affrontement armé entre les deux républiques transcaucasiennes devient inévitable. Les combats arméno-géorgiens prennent fin du fait de la médiation britannique.

La région montagneuse du Karabagh, partie intégrante du territoire arménien, est investie en octobre 1918 par les Azerbaïdjanais, soutenus par l'armée turque. Antranik, une fois

24. « Rapport d'activités du Near-East Relief. Secours au proche orient en faveur des réfugiés arméniens. » Edisud, Aix-en-Provence (France) 1981.

encore, organise la résistance arménienne ; cette résistance prend une tournure victorieuse jusqu'à ce que l'intervention britannique contraigne Antranik et ses partisans à cesser le feu et à se retirer.

En ce qui concerne le destin de l'Arménie turque, restée sous contrôle de l'armée turque du fait de l'armistice de Moudros, la décision prise par les Alliés de ne pas désarmer les troupes ottomanes va avoir des conséquences capitales : **au sortir de la guerre la Turquie, bien que vaincue, possède une armée bien équipée qui, de surcroît, récupérera le matériel stocké par les Allemands, et, dirigée par Mustapha Kémal, sera libre de ses mouvements en Arménie occidentale. C'est dans cette Arménie turque que, la passivité des Alliés aidant, va prendre naissance et se développer en toute liberté le mouvement kémaliste, nouvel avatar de l'ultra-nationalisme turc et du panislamisme.**

Kémal organise un congrès à Erzeroum en juillet 1919, qui voit l'affirmation du caractère pan-islamique de son mouvement. Il y proclame que l'Arménie turque est partie intégrante de l'Empire ottoman et s'oppose à toute intervention des Puissances en faveur des Arméniens et des Grecs. Dans le même temps, Kémal trouve un soutien du côté des Soviétiques qui voient un danger dans la présence militaire des Occidentaux dans l'Empire ottoman. Les Soviétiques, dont le pouvoir en Russie est menacé par la guerre civile, entretenue par les Puissances occidentales, jouent la carte pan-islamique, incarnée par le mouvement kémaliste, pour destabiliser les grands empires coloniaux (britannique, français, italien) : ces Puissances coloniales sont en effet, selon l'expression de Briand, des puissances « musulmanes », c'est-à-dire qu'elles englobent des peuples de tradition musulmane.

Kémal, avec une assurance et une détermination grandissantes, se déclarera, au congrès de Sivas en septembre 1919, opposé à l'idée de « céder le moindre pouce de terrain aux Arméniens »¹¹.

Pour preuve du rapprochement soviéto-kémaliste, cette lettre de Kémal à Lénine (26 avril 1920) :

« Si les forces soviétiques envisagent d'ouvrir des opérations extérieures contre la Géorgie ou, par des pressions diplomatiques, de contraindre la Géorgie à s'allier avec nous pour chasser les Anglais du Caucase, le Gouvernement turc se chargera des opérations militaires contre l'Arménie impérialiste et forcera la république d'Azerbaïdjan à faire partie de l'État soviétique »²⁵.

Par ailleurs, tous les anciens membres du comité Union et Progrès (jeune-turc) présents en Turquie rejoignent le mouvement kémaliste ; quant à ceux qui, sous le coup d'une condamnation à mort par coutumace, sont en exil à l'étranger (Talaat, Enver, Djémal, etc.), ils apportent également un soutien actif au mouvement. Conséquence de la montée du kémalisme dans le pays, le Gouvernement installé à Constantinople est de plus en plus faible et effacé.

La composante pan-islamique du kémalisme et le rapprochement du mouvement avec les Soviétiques vont être les deux facteurs déterminants qui induiront un bouleversement du rapport des forces en présence dans l'Empire ottoman.

25. S. AFANASYAN : L'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie de l'Indépendance à l'Instauration du Pouvoir Soviétique (1917-1923) » L'Harmattan, Paris, 1981.

CONFÉRENCE DE LA PAIX

La Guerre Mondiale ayant pris fin, la Conférence de la Paix, réunissant les puissances victorieuses, s'ouvre le 18 janvier 1919 à Paris. Dans son discours inaugural, Raymond Poincaré, Président de la République Française, énumère tous les peuples ou pays victorieux : Alliés ou associés au camp des Alliés, grands ou petits, ayant ou non participé aux combats (il cite, par exemple, le Guatemala, le Nicaragua, Cuba, Panama, le Honduras, Haïti).

Les Arméniens, bien que leur pays ait versé un très lourd tribut à la Guerre, ne figurent nulle part dans cette énumération, ce qui n'augure rien de bon pour leur avenir national... On refuse d'ailleurs purement et simplement aux délégués arméniens l'accès à la table de conférence.

Pourtant, que ce soit à la Conférence de la Paix proprement dite, aux conférences annexes de celle-ci (San-Rémo, Sèvres), à la Société des Nations ou à l'occasion de réunions au sommet entre représentants des grandes puissances européennes, la question arménienne ne manque pas d'être débattue et de faire l'objet de toutes sortes de tractations.

Pour mieux comprendre la volte-face des puissances européennes vis-à-vis du problème arménien, véritable palinodie, il faut se reporter en arrière, aux accords secrets interalliés, conclus durant la Guerre et divulgués en 1920¹¹⁻²⁶. L'idée maîtresse de tous ces accords, applicables après la Guerre, est l'attribution à chacune des Puissances (France, Angleterre, Russie, Italie) d'une zone d'influence dans l'Empire ottoman avec pour corollaire des droits à l'exploitation économique et un pouvoir d'administrer directement ou indirectement. Deux de ces accords, connus sous le nom d'accords Sykes-Picot et Sazonow-Paléologue, définissent de façon précise les « zones d'influence » futures de la France, de l'Angleterre, de la Russie.

En ce qui concerne l'Arménie et son devenir territorial, l'Angleterre formule les quatre possibilités suivantes²⁷ :

- Création d'un gouvernement arménien sous contrôle international ;
- Création d'un gouvernement arménien sous le contrôle de la Turquie ;
- Inclusion de toute l'Arménie dans la Russie ;
- Partition de l'Arménie entre la France et la Russie.

France, Russie et Angleterre s'accordent finalement à penser que la solution la plus souhaitable est le partage de l'Arménie entre la France et la Russie. (cf le discours d'Aristide Briand à la séance du 27 mars 1920 de la Chambre des Députés concernant les accords de 1916).

Ce projet de découpage du territoire ottoman en zones d'influences donnera naissance, après la Guerre, au système des mandats ; mais l'Arménie occidentale restera sous domination turque. Ces accords ont l'avantage de montrer quelle est la disposition d'esprit des Puissances vis-à-vis de l'Arménie, pendant et après la Guerre : nul ne songe à promouvoir une réunification territoriale arménienne ou même à accorder une simple autonomie aux Arméniens

26. R. HOVANNISIAN : « Armenia on the Road to Independence 1918 ».

University of California Press, Berkeley, Los Angeles, London, 1967 (en anglais). Par le même auteur, un ouvrage en 2 volumes) particulièrement détaillé et documenté sur la république d'Arménie : « The Republic of Armenia » : 1918-1919 (vol. I), 1919-1920 (vol. II). Chez le même éditeur.

27. LIVRE JAUNE : Ministère des Affaires étrangères. Documents diplomatiques. Conférence de Lausanne 1922-1923 (tome 1). Paris 1923.

CONFÉRENCE DE SAN-REMO QUESTION DU MANDAT ARMÉNIEN (AVRIL 1920)

Le Conseil Suprême de la Conférence de la Paix met en place le système des « mandats internationaux » qui prévoit la mise sous tutelle d'une Puissance des nations à détacher de l'Empire ottoman : article 22 du Pacte de la Société des Nations concernant les peuples « *non encore capables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne* ¹¹ ».

En vertu des résolutions formulées à la Conférence de la Paix par les représentants des États-Unis, de la France, de l'Angleterre, de l'Italie (30 janvier 1919) et en raison du gouvernement tyrannique exercé par les Turcs sur les peuples soumis à leur domination, l'Arménie, la Syrie, la Mésopotamie, la Palestine, l'Arabie doivent être totalement détachées de l'Empire ottoman et placées sous une tutelle exercée au nom de la S.D.N. Dans un mémorandum daté du 12 février 1919, les représentants arméniens demandent eux-mêmes la mise sous mandat de leur pays.

La Conférence de San-Remo (avril 1920) désigne les Puissances mandataires : la France pour la Syrie et la Cilicie, l'Angleterre pour la Mésopotamie et la Palestine. Pour ce qui concerne l'Arménie, le Conseil ne parvient pas à un accord. Il adresse un appel au Président des États-Unis, Woodrow Wilson, pour que son pays accepte le mandat sur l'Arménie. Wilson avait au préalable dépêché deux commissions d'enquête chargées d'établir un rapport sur la situation générale des pays à détacher de l'Empire ottoman (commission Crane-King, commission Harbord). Les rapports des deux commissions, semblables dans leurs grandes lignes, ont également des conclusions convergentes : un seul et même pays, en l'occurrence les États-Unis, doit exercer le mandat sur l'Arménie, l'Anatolie et Constantinople. Le rapport de la commission Harbord se termine cependant par une énumération des raisons pour ou contre l'acceptation du mandat par les États-Unis.

Le Président Wilson, personnellement favorable au mandat, présente un message au Sénat américain (24 mai 1920) dans lequel il demande l'autorisation d'accepter ce mandat sur l'Arménie au nom des États-Unis. Dans son message, Wilson ne fait valoir en faveur de sa demande que des arguments humanitaires mais il omet d'utiliser les arguments économiques et politiques des commissions Crane-King et Harbord en faveur du mandat. Les adversaires du mandat, quant à eux, font jouer à plein les arguments « contre » du rapport Harbord et insistent sur le fait que les Alliés proposent le mandat pour l'Arménie seule (et non pour l'Arménie, Constantinople et l'Anatolie).

Le 31 mai 1920, le Sénat américain, par 52 voix contre 23,

adopte la résolution suivante : « *Le Congrès décline respectueusement de conférer à l'Exécutif le pouvoir d'accepter un mandat pour l'Arménie* ¹¹. »

Ce rejet par le Sénat américain du mandat sur l'Arménie aura des conséquences majeures sur le destin du peuple arménien : devant l'impossibilité de trouver une puissance tutélaire, on va s'acheminer vers un projet prématuré d'indépendance de l'Arménie. Il faut en effet reconnaître que le système des mandats, bien que perpétuant dans une large mesure la politique d'ingérence des Puissances, présentait l'avantage de rendre possible le passage progressif du régime d'oppression ottoman à l'indépendance.

TRAITÉ DE SÈVRES : AOÛT 1920

Dans le cadre de la Conférence de la Paix, des représentants des Puissances Alliées, de l'Arménie et de la Turquie s'assoient à la table de négociation. Les discussions aboutissent à la signature du traité connu sous le nom de Traité de Sèvres (10 août 1920). Dans le préambule du traité, l'Arménie est pour la première fois mentionnée comme faisant partie des Puissances Alliées. En vertu de l'article 88 du traité :

« *La Turquie déclare reconnaître, comme l'ont déjà fait les puissances alliées, l'Arménie comme un État libre et indépendant* ¹¹. »

Ainsi, quarante ans après l'internationalisation de la question arménienne (1878), intervalle durant lequel près de 2 000 000 d'Arméniens ont été anéantis par l'État turc, un traité international consacre le droit du peuple arménien à mener une existence nationale libre et indépendante, à disposer d'une patrie.

Cependant, le traité de Sèvres, entérinant le principe d'un État arménien souverain, ne détermine pas les frontières futures de cet État.

On délègue au seul Président Wilson la responsabilité de tracer les frontières entre l'Arménie et la Turquie. Les signataires du traité de Sèvres s'engagent à respecter les décisions du président américain (article 89).

La frontière arméno-turque doit obligatoirement se situer à l'intérieur des provinces arméniennes d'Arménie turque (Van, Bitlis, Erzeroum) et Trébizonde. L'Arménie doit renoncer aux trois autres provinces de l'Arménie occidentale (Diarbekir, Kharpout et Sivas) ainsi qu'à la Cilicie. On peut noter ici que le traité de Sèvres, confirmant l'indépendance de l'Arménie anciennement russe, ampute l'Arménie turque de moitié et laisse son sort en suspens, dépendant du seul arbitrage de Wilson. Celui-ci fait connaître ses décisions le 22 novembre 1920.

Parallèlement au traité de Sèvres (10 août 1920), un traité séparé entre la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, le Japon

et l'Arménie a été signé, confirmant le droit de l'Arménie à constituer un État indépendant.

Les espoirs suscités chez les Arméniens par les perspectives du traité de Sèvres seront sans lendemain, car le traité, ne recevant aucune ratification, sera considéré comme nul et non avenue.

Aristide Briand (séance du 11 juillet 1921 de la Chambre des Députés) :

« Le Parlement a fait connaître nettement son sentiment. Dès la première heure, il a manifesté son opposition à la ratification du traité de Sèvres. Il est apparu dès le premier moment, et je l'ai dit hautement à nos alliés, qu'il ne fallait pas compter sur le Parlement français pour ratifier le traité de Sèvres tel qu'il était (Applaudissements), qu'il heurtait trop violemment les traditions françaises, qu'il était trop en contradiction avec nos intérêts, et du moment, et de l'avenir, et que c'était une nécessité de le remettre à l'étude et de le modifier. »

CILICIE

A la fin de l'année 1919, l'armée française, conformément aux accords franco-anglais Sykes-Picot, prend la relève des troupes anglaises et occupe la Cilicie : le général Gouraud, nommé Haut-Commissaire de la République Française en Syrie et commandant en chef de l'armée française au Levant est responsable de la sécurité des populations chrétiennes des régions occupées. Mais le gouvernement français, en application d'une clause additive de l'armistice de Moudros, avait déjà commencé le rapatriement massif en Cilicie des Arméniens déportés en Mésopotamie en 1915-1916, survivants des terribles massacres. Vers la fin de 1919, déjà plus de 120 000 réfugiés arméniens sont regroupés en Cilicie, à Zeïtoun, Marach, Aïntab. Rassurés par la présence des Alliés et persuadés que les engagements pris par ces derniers ne resteraient pas lettre morte, c'est avec ferveur que les réfugiés prennent le chemin du retour vers la terre de Cilicie, haut lieu de la civilisation arménienne.

Lettre de Raymond Poincaré, Président de la République, au Catholicos de Cilicie (16 février 1916) :

« L'Arménie n'a pas douté de la France, comme la France n'a pas douté de l'Arménie, et, après avoir supporté ensemble les mêmes souffrances pour le triomphe du droit et de la justice dans le monde, les deux pays amis peuvent aujourd'hui communier dans la même allégresse et la même fierté.

Le gouvernement de la République ne considère pas comme étant aujourd'hui accomplie la tâche qui lui incombe vis-à-vis des populations arméniennes. Il sait le concours que l'Arménie et, plus particulièrement le noble pays de Cilicie, attendent de lui pour jouir en toute sécurité des bienfaits de la paix et de la liberté, et je puis assurer votre Béatitude que la France répondra à la confiance qu'elle

lui a témoignée à cet égard¹¹. »

A peine les réfugiés arméniens rapatriés en Cilicie, ils vont subir l'agression des forces kémalistes : dès le début de 1920, Kémal violant l'armistice de Moudros lance ses partisans contre les troupes françaises stationnées en Cilicie. Le contingent français et la Légion Arménienne opposeront une résistance vaine à l'assaut kémaliste : plusieurs points stratégiques de la région, dont Zeïtoun et Aïntab, sont évacués par l'armée française qui laisse plusieurs milliers de morts. Les Arméniens, quant à eux, seront victimes par dizaines de milliers de la férocité des kémalistes.

La France, à l'issue de la Conférence de San-Remo, s'était vue attribuer le mandat sur la Cilicie (avril 1920) ; et celle-ci était déjà amputée de sa partie occidentale par l'agression kémaliste. La France avait demandé l'exercice du mandat sur la Cilicie, ce qui, en vertu du pacte de la S.D.N. sur les mandats, l'investissait de responsabilités envers les populations de la région.

Aristide Briand, en réponse à des députés demandant l'évacuation de la Cilicie par les troupes françaises, déclare à la Chambre des Députés le 25 juin 1920 :

« Partir, après avoir amené là ce qui restait d'Arméniens non massacrés, partir après ce qui s'est passé pour les Syriens, et les essais de représailles qui s'accumulent dans l'esprit des Turcs, savez-vous ce que cela veut dire ? Cela signifie que des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants seront massacrés, parce que le drapeau français leur aura manqué. (Vifs applaudissements.)

Je dis que la France n'a pas le droit de se comporter de la sorte. Elle n'en a pas le droit. (Nouveaux applaudissements.) »

Au cours de l'année 1920, apparaissent les premiers signes de discorde entre les Alliés : la France et l'Angleterre, en particulier, ont de notables divergences notamment sur la question d'Orient. La conséquence immédiate de cette situation est le renforcement de la position de Mustapha Kémal en face des Alliés et un revirement de l'attitude des Puissances vis-à-vis de la Turquie. L'Arménie sera la première à pâtir de cette nouvelle donnée du rapport de force en train de s'établir.

Le système des mandats, qui implique des prérogatives politiques et économiques évidentes pour le pays mandataire, tourne à l'avantage de l'Angleterre : les relations entre Alliés en sont affectées et des tensions nouvelles se font jour. La France se sent particulièrement lésée dans ses intérêts par l'attribution aux Britanniques du mandat sur la Palestine.

Dans les premiers temps, l'Angleterre est plutôt favorable à l'application du traité de Sèvres, contrairement à la France qui penche pour un rapprochement avec la Turquie et une révision du traité de Sèvres : l'enjeu est en effet pour la France le maintien de ses atouts économiques primordiaux avant la guerre dans la Turquie de demain. Par ailleurs la France, puissance coloniale implantée en terre musulmane (Afrique du

Nord), investie de surcroît d'un mandat sur la Syrie, entend entretenir de bons rapports avec sa « voisine » la Turquie. Le kémalisme ayant une composante pan-islamique, la France se doit, vis-à-vis de ses sujets musulmans, de ne pas faire montre d'hostilité à l'égard du futur maître de la Turquie.

Aristide Briand, Président du Conseil, le 12 juillet 1921 au Sénat :

« *La France est une puissance musulmane.* »

C'est dans cet esprit que la France, en la personne d'Aristide Briand, signe le traité de Londres le 9 mars 1921 avec un représentant de la Turquie.

Le texte du traité prévoit la restitution à la Turquie de toute la Cilicie, en contrepartie de quoi la France obtient des concessions économiques substantielles.

De la part de Briand, c'est d'une véritable volte-face qu'il s'agit : le même homme qui soutenait avec véhémence et lyrisme que la France devait rester en Cilicie affirme avec presque autant de conviction que la France doit abandonner la Cilicie (Séances des 11 et 12 juillet 1921 de la Chambre des Députés et du Sénat).

Par ailleurs, les Alliés réunis à Londres (France, Angleterre, Italie) décident l'abandon pur et simple du projet d'indépendance et de réunification de l'Arménie contenu dans le traité de Sèvres et ne prévoient que la création d'un vague foyer arménien sur la frontière orientale de la Turquie (12 mars 1921)¹¹.

Lettre du Catholico de Cilicie à Aristide Briand (19 mars 1921) :

« *Les dernières rumeurs de l'éventualité de l'évacuation de la Cilicie dans un avenir prochain par les troupes françaises ont produit une panique et un désespoir indescriptibles parmi la population. Conscient de ma responsabilité vis-à-vis de mes fidèles et vis-à-vis de l'Histoire, je viens réitérer encore le cri de détresse et les vœux de la population cilicienne en général et de la population arménienne en particulier, implorer la justice et la miséricorde de la France glorieuse à l'égard de ces populations dont les souffrances et le martyre ont dépassé toute limite et toute patience humaine et attirer votre attention sur ce point que la seule garantie efficace et effective chrétienne dans ce pays, est la présence des troupes d'occupation... si jamais, malgré nos supplications, les circonstances nécessitent la cessation de l'occupation militaire française dans un avenir prochain... je vous prierai de nous faire la grâce d'envisager les mesures nécessaires pour évacuer les populations arméniennes dans une zone plus sûre¹¹.* »

Le parlement d'Angora (la future Ankara), estimant qu'il est impératif pour la France d'en finir au plus tôt et à n'importe quelle condition avec le mandat cilicien, refuse de ratifier le traité signé à Londres. Bien que le traité de Londres ait été jugé irrecevable par les Turcs, le gouvernement français va tenter une nouvelle négociation auprès des kémalistes : Briand, Président du Conseil, envoie son émissaire Franklin-Bouillon

auprès de Mustapha Kémal à Angora.

Un traité est signé par les parties en présence (traité d'Angora), le 20 octobre 1921. Alors que figurait dans le traité de Londres une clause concernant la protection des minorités ethniques de Cilicie (dont les Arméniens rapatriés sous l'égide de la France), toute référence à ces mêmes minorités disparaît dans le traité d'Angora. Ce traité ne sera soumis à aucune ratification du côté français et suscitera des réactions critiques à la Chambre des Députés et au Sénat. A ces critiques, Briand se contente d'opposer la « *raison d'État* » : la satisfaction donnée aux Turcs sur la question des minorités permet à la France d'envisager sereinement son mandat sur la Syrie et l'entente franco-turque est accueillie très favorablement dans le monde musulman, ce dont la France ne peut que tirer profit.

Les kémalistes d'Aïntab, apprenant la nouvelle du départ imminent des troupes françaises de Cilicie, menacent :

« *Nous reconstruirons avec des crânes d'Arméniens les minarets démolis*²². »

Les représentants de la communauté arménienne supplient les autorités françaises d'accorder aux populations menacées le droit de quitter le pays. Réponse des autorités militaires : « *Il ne sera pas fait de trains spéciaux, il ne sera pas affrété de bateaux pour les émigrants*²². » (Déclaration faite par le général Dufieux dans le port d'Adana, le 12 novembre 1921.)

A l'initiative des autorités religieuses se réunissent les représentants arméniens de tous les vilayets de Cilicie. La férocité inouïe des massacres de la décennie précédente hante les mémoires : la décision est prise à l'unanimité de demander aux Arméniens de quitter leurs foyers (14 novembre 1921) : c'est l'exode.

Des bateaux chargés d'émigrés arméniens vont pendant des semaines de port en port : Chypre, Palestine, Egypte où les autorités mandataires britanniques leur refusent systématiquement le droit de s'arrêter. La Grèce accueille une partie des émigrés dont le plus grand nombre trouvera refuge en Syrie et au Liban, sous mandat français, recevant des autorités de quoi survivre. Les mêmes autorités qui, quelque deux ans auparavant, avaient assuré le rapatriement des mêmes Arméniens vers la Cilicie...

RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE (Suite)

Le traité de Sèvres, provoquant inquiétude et mécontentement chez les Turcs, va propulser Mustapha Kémal sur le devant de la scène politique et lui offrir les clés du pouvoir.

Le 23 septembre 1920, Kémal lance une offensive militaire contre la République arménienne et occupe les provinces de Kars et d'Alexandropol. Les régions envahies, entièrement dévastées, sont immédiatement le théâtre de massacres : 60 000 Arméniens périssent à Alexandropol et 20 000 à Kars.

Environ 9 000 prisonniers seront déportés vers Erzeroum, la plupart mourant de famine.

Dans le droit fil de la politique anti-arménienne d'Abdul-Hamid et du comité Jeune-Turc, Kémal veut la destruction de l'État arménien et, comme les événements l'indiquent, entend mener à son terme le génocide des Arméniens.

Agressée sur sa frontière méridionale par les troupes kémalistes, la République arménienne subit au nord la pression de l'Armée Rouge qui menace d'envahir le pays.

Sur le plan diplomatique, l'Arménie formule une demande d'admission au sein de la Société des Nations (25 septembre 1920) ; elle espère trouver la garantie d'intégrité territoriale et d'indépendance politique que le Pacte de la S.D.N. assure à ses membres (article 10) ¹¹.

Au moment même où la première assemblée de la S.D.N. statue sur la demande de l'Arménie, celle-ci se trouve dans une situation militaire et économique tragiquement précaire : les troupes anglaises qui occupaient la Transcaucasie ont déjà quitté la région (juillet 1920) et la République arménienne, sans aucune aide des Alliés, est prise en étau par les Turcs et les Bolcheviks. Sur le plan intérieur, de terribles famines et épidémies sévissent sur le territoire surpeuplé de la République.

Du côté des Alliés et de la S.D.N., bien que l'agonie de l'Arménie sous les coups de l'ennemie d'hier (la Turquie) suscite un semblant d'émotion et de compassion, personne ne paraît très pressé d'admettre l'État arménien au sein de l'instance internationale. Néanmoins, la sous-commission chargée de statuer sur la demande arménienne émet un avis favorable le 3 décembre 1920.

Face au recul militaire arménien et à la menace d'une pénétration irrémédiable des Turcs en territoire arménien, l'Armée Rouge entre en Arménie sans pour autant ouvrir les hostilités avec les Turcs. Le 29 novembre 1920, le Comité Révolutionnaire, composé essentiellement de Bolcheviks arméniens pénètre à Idjevan et proclame l'Arménie pays soviétique. Quelques jours plus tard, le gouvernement en place de la République arménienne (Dachnak) abandonne le pouvoir (2 décembre 1920). Les troupes bolchéviques entrent victorieusement dans Erivan, écartant ainsi la menace d'annexion de l'Arménie orientale par les kémalistes qui, depuis plusieurs semaines, avait pris consistance jour après jour (6 décembre 1920).

Pour que la boucle soit bouclée, les représentants des gouvernements français, britannique, italien, réunis à Londres, font parvenir le télégramme suivant à leurs délégués à la S.D.N. :

« Les représentants des trois gouvernements français, italien et anglais, réunis à Londres, après avoir examiné la question soulevée à Genève au sujet de l'admission de l'Arménie, sont arrivés à la conclusion unanime qu'il est impossible de faire droit actuellement à la demande de l'Arménie. Le traité de Sèvres qui a constitué l'Arménie en État indépendant n'est pas encore ratifié. En

outre, les frontières de l'Arménie, telles qu'elles viennent d'être définies par le Président Wilson, en réponse à l'offre d'arbitrage que les Puissances lui avaient faites à cet égard, présentent une extension telle que les Puissances participant à la Société des Nations pourraient difficilement, dans les conditions actuelles, accepter la responsabilité de les garantir et de les faire respecter¹¹. »

Vingt-sixième séance plénière de l'Assemblée de la S.D.N. (16 décembre 1920) ; vote concernant la demande d'admission de l'Arménie au sein de la Société des Nations : 21 « Non », 8 « Oui », 13 abstentions¹¹.

1923 : TRAITÉ DE LAUSANNE

Reste à jouer le dernier acte de la tragédie arménienne : la « Question Arménienne », vieille de cinquante ans, est appelée à disparaître à jamais de la scène diplomatique internationale, du fait d'un consensus qui semble général. Ce sera chose faite à l'issue de la Conférence de Lausanne.

Le 21 novembre 1922, les Puissances signataires du traité de Sèvres, moins les Arméniens, entament la recherche de nouvelles conditions de paix avec les kémalistes. Profitant habilement des dissensions entre les puissances occidentales, le président de la délégation turque, Ismet pacha (futur Ismet İnönü), exigeant que la question arménienne soit rayée de l'ordre du jour, impose sans trop de difficultés les conditions de son gouvernement.

Ismet pacha, futur Président de la République turque sur la « regrettable question arménienne » :

« La responsabilité de toutes les calamités auxquelles l'élément arménien fut exposé dans l'Empire ottoman retombe ainsi sur ses propres agissements, le gouvernement et le peuple turc n'ayant fait que recourir, dans tous les cas et sans exception, à des mesures de répression et de représailles, et cela après avoir épuisé toute leur patience. Les événements d'Adana en 1909, les insurrections successives dans la plupart des provinces turques au début de la guerre mondiale, constituent la triste continuation de la même tragédie. Il résulte des faits et des témoignages précédents que les Turcs n'ont jamais méconnu les droits des éléments non-musulmans, aussi longtemps que ceux-ci n'ont pas abusé de la générosité du pays dans lequel ils ont vécu avec aisance depuis des siècles. L'exemple de la communauté israélite qui n'a eu jusqu'à présent à se plaindre d'aucun acte inhumain de la part du gouvernement et du peuple turcs suffirait à démontrer que la faute des événements fâcheux dans le cas des Grecs et des Arméniens retombe entièrement sur ces derniers²⁷. »

Finalement, après plusieurs mois de négociations, les Puissances occidentales, par la signature d'un traité avec la Turquie (24 juillet 1923), acceptent les revendications du gouver-

nement d'Angora.

La Turquie est reconnue comme puissance indépendante et souveraine. Elle conserve la Thrace, Andrinople, l'Arménie occidentale, la Cilicie (frontières de 1914). De plus, par le traité de Kars (octobre 1921), signé entre les Turcs et les Soviétiques, la Turquie récupère les régions arméniennes de Kars, Ardahan et d'Ararat (frontières de 1878). Soit une superficie de 767 675 km², dont 23 975 en Europe et 743 700 en Asie.

Les Puissances alliées, quant à elles, abandonnent sans trop de résistance leurs promesses concernant la défense des intérêts légitimes du peuple arménien.

Le 2 octobre 1923, les derniers contingents alliés évacuent la Turquie...

Avédis Aharonian, représentant de la République arménienne, dans une lettre aux chefs d'État des Puissances :

« La plus éprouvée des Nations belligérantes, celle qui, confiante aux principes proclamés par les Alliés, sacrifia le tiers de sa population totale pour la cause de son indépendance, voit aujourd'hui l'isolement et le silence se faire autour d'elle.

C'est pourtant en exécution des engagements les plus solennels des Puissances alliées envers les Arméniens, et en compensation de ses sacrifices, que furent conçues les clauses du traité de Sèvres concernant l'Arménie. Car, parmi les peuples qui se sont battus pour la justice et la liberté, il n'en est aucun qui ait, proportionnellement, payé aussi cher son droit à l'indépendance.

S'il est vrai que la paix générale n'a pas eu pour conséquence de résoudre tous les problèmes issus de la guerre, il n'en est pas moins certain qu'aujourd'hui la nation arménienne demeure la seule dont la situation se soit aggravée au-delà de toute hypothèse, la seule entièrement exclue des bénéfices de la victoire, la seule enfin qui ait connu toutes les formes et toutes les conséquences de l'abandon. »

« Quelque accueil que puisse trouver, en ce moment, une protestation solennelle, la Délégation, respectueuse du mandat qu'elle tient de la nation arménienne, a pour strict devoir de s'élever, de toutes ses forces, contre l'acte de Lausanne. Elle s'en remet à l'Histoire du soin de le juger¹¹. »

ÉPILOGUE

Dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 1918, c'est-à-dire au moment même où les représentants de la Turquie signent l'armistice de Moudros avec les Alliés (30 octobre 1918), les principaux dirigeants jeunes-turcs prennent la fuite : un sous-marin allemand les conduit en Crimée d'où ils se rendent à Berlin.

— Talaat, ministre de l'Intérieur, responsable de la déportation et de l'extermination du peuple arménien ;

— Enver, ministre de la Guerre, responsable du massacre des soldats arméniens incorporés dans l'armée ottomane ;

— Djemal, ministre de la Marine, responsable de la mort par famine de 200 000 Arabes de Syrie.

C'est-à-dire le triumvirat ayant présidé aux destinées de l'Empire ottoman depuis 1913 ;

— Le Dr Nazim, l'une des « têtes pensantes » du mouvement jeune-turc, théoricien de la solution finale arménienne ;

— Le Dr Behaddine Chakir, responsable de l'« Organisation Spéciale » (Techkilati Massoussé), instrument impitoyable du massacre des Arméniens ;

— Azmi, gouverneur de Trébizonde sur la Mer Noire, responsable de la mort par noyade de dizaines de milliers de déportés arméniens.

En un mot, pratiquement tous ceux qui avaient planifié et ordonné la mise à mort de 1 500 000 Arméniens.

Alors que les principaux responsables du génocide arménien ont déjà quitté le territoire ottoman le nouveau gouvernement turc, soucieux de s'attirer la bienveillance des Alliés, organise le procès des anciens dirigeants :

Au mois de janvier 1919, plus de 130 personnes, pour la plupart membres du comité Union et Progrès, comparaissent devant une haute cour martiale à Constantinople.

Ce procès, connu sous le nom de « procès des Unionistes », durera plusieurs mois du fait de l'accumulation des dossiers et du nombre important des témoignages.

L'acte d'accusation met en évidence la responsabilité des membres du gouvernement jeune-turc, du comité central et des dirigeants de l'Union et Progrès (Ittihad) dans l'entraînement du pays dans la guerre et la persécution des Arméniens.

Les principaux dirigeants jeunes-turcs (Talaat, Enver, Djemal, Nazim, Chakir) sont condamnés à mort par coutumace à l'issue du procès (5 juillet 1919).

Avant même que le jugement ait été rendu, (mai 1919) 67 des 130 personnes jugées à Constantinople sont transférées dans l'île de Malte, possession britannique, sous prétexte de les soumettre au jugement impartial des autorités anglaises.

Ceux qui sont jugés à Constantinople reçoivent des peines de prison ou sont acquittés. Les 67 accusés transférés à Malte seront libérés en 1921 sans même avoir fait l'objet d'un procès.

Le procès des Unionistes apparaît donc comme une parodie de justice, une condamnation sans lendemain de la politique des vaincus.

Bien que l'horreur du génocide arménien soit évoquée à travers les débats, la condamnation de la politique jeune-turque ne débouchera sur aucune perspective politique pour le peuple arménien.

Les condamnés, quant à eux, réfugiés dans quelques-unes des grandes capitales européennes (Berlin, Rome), vivent en toute impunité, dans l'opulence, et restent en relations étroites

tes avec les nouvelles autorités turques (bientôt kémalistes).

Sur le plan économique, aucun dédommagement ne sera consenti aux Arméniens spoliés durant les années de persécutions et de massacres.

Le procès des Unionistes, organisé par les Turcs dans un contexte d'intense activité diplomatique et militaire internationale, se passe dans l'indifférence générale.

Alors que pour condamner un gigantesque crime contre l'humanité s'imposait l'organisation d'un procès international, garantie d'un minimum d'impartialité (les orientalistes Jacques de Morgan et Joseph Markwart militèrent en ce sens), le soin de juger les crimes jeunes-turcs est abandonné à l'Etat turc. Dans le même temps, les nations, meurtries par la guerre décident de créer une instance internationale : la S.D.N., destinée à prévenir les crimes contre l'humanité.

LA TRAGÉDIE ARMÉNIENNE AURAIT DÛ ÊTRE L'OCCASION POUR L'HUMANITÉ DE SE PORTER PARTIE CIVILE ET MÉRITAIT D'ÊTRE RETENUE COMME CAS EXEMPLAIRE DE CRIME CONTRE L'HUMANITÉ : LE CRIME DE GÉNOCIDE.

L'impunité dont jouissent les dirigeants jeunes-turcs, réfugiés en Europe, paraîtra totalement inacceptable aux rescapés du génocide et d'autant plus révoltante qu'aucune solution au problème arménien ne semble en vue.

Du fait de l'impossibilité pour le peuple arménien d'obtenir qu'on lui fasse justice existe un problème évident de dignité humaine et de morale : puisqu'aucune instance internationale ne prend la moindre initiative en ce sens, il s'agit pour le peuple arménien de châtier les bourreaux de 1915.

Les principaux responsables du génocide arménien seront donc traqués à travers le monde par des militants arméniens, pour la plupart membres du parti Datchnak :

— **Talaat** est abattu à Berlin par Soghomon **Teilirian** le 15 mars 1921 ;

— **Saïd Halim**, ex-Grand Vizir, abattu à Rome le 6 décembre 1921 par Archavir **Chirakian** ;

— **Behaeddine Chakir** et **Azmi**, abattus le 17 avril 1922 par Aram **Yerkanian** et Archavir **Chirakian** ;

— **Djémal**, abattu à Tiflis, le 25 juillet 1922, par Ardachès **Kevorkian** et Bedros **Der Boghossian** ;

— **Enver**, abattu le 4 août 1922 à Boukhara par **Melkonian** ;

— **Djivanchir**, ancien préfet d'Azerbaïdjan, abattu le 19 juillet 1921 à Constantinople par Missak **Torlakian**.

Seul Soghomon Teilirian est arrêté et jugé à Berlin, les 2 et 3 juillet 1921. A l'issue d'un procès qui se transformera rapidement en procès de la « victime » (Talaat), Teilirian est acquitté. Son acte ne pèse rien face à l'énormité et l'évidence du crime de génocide²⁸.

Au cours du procès, plusieurs documents accablants mettant en évidence la responsabilité directe de Talaat sont présentés au tribunal, en particulier les télégrammes chiffrés adressés par Talaat à la préfecture d'Alep et ordonnant l'extermination des déportés. Le télégramme suivant, figurant parmi les documents authentifiés et admis comme preuve par le tribunal de Berlin, se passe de tout commentaire :

« À LA PRÉFECTURE D'ALEP
IL A ÉTÉ PRÉCÉDEMMENT COMMUNIQUÉ QUE LE GOUVERNEMENT, SUR L'ORDRE DU DJEMJET (COMITÉ ITTIHAD) A DÉCIDÉ D'EXTERMINER TOUS LES ARMÉNIENS HABITANT EN TURQUIE. CEUX QUI S'OPPOSERAIENT À CET ORDRE ET À CETTE DÉCISION NE POURRAIENT FAIRE PARTIE DES ORGANES DU GOUVERNEMENT. SANS ÉGARD POUR LES FEMMES, LES ENFANTS ET LES INFIRMES, QUELQUE TRAGIQUE QUE PUISSENT ÊTRE LES MOYENS DE L'EXTERMINATION, SANS ÉCOUTER LES SENTIMENTS DE LA CONSCIENCE, IL FAUT METTRE FIN À LEUR EXISTENCE.

LE 15 SEPTEMBRE 1915

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
TALAAT

Talaat, considéré comme héros national dans la Turquie d'aujourd'hui, repose à Istanbul, dans un mausolée érigé sur la colline de la Liberté. Chaque année, au mois de mars, le gouvernement turc rend un hommage solennel à sa mémoire.



Talaat Pacha.



Le mausolée érigé à la gloire de Talaat Pacha à Ankara.

28. « Minutes du procès de Teilirian », traduit de l'allemand par Marcus Fisch, est paru sous le titre : « Justicier du Génocide Arménien. Le Procès de Teilirian. » Diasporas, Paris, 1981.

Cet ouvrage contient également en annexe de nombreux documents et témoignages concernant le génocide arménien.

LIVRES RÉCENTS

Depuis 1975, ont été publiés en France un certain nombre d'ouvrages très approfondis sur le génocide arménien et la « Question Arménienne ».

J. M. CARZOU « **Un Génocide Exemple** » Ed. Flammarion, 1975.

Y. TERNON « **Les Arméniens : Histoire d'un Génocide** » Ed. du Seuil, 1977.

G. CHALIAND, Y. TERNON « **Le Génocide des Arméniens** » Ed. Complexe, 1980.

« **Justicier du Génocide Arménien** — Le procès de Tehlirian » Ed. Diasporas, 1981. (Traduction des minutes du procès de Tehlirian et documents annexes essentiels.)

S. AFANASYAN « **L'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie de l'indépendance à l'instauration du pouvoir soviétique 1917-1923** » Ed. L'Harmattan 1981.

Y. TERNON « **La Cause Arménienne** » Ed. du Seuil, 1983.

Histoire des Arméniens », ouvrage collectif sous la direction de G. Dédéyan. Ed. Privat, 1982.

RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE

R. HOVANNISIAN : « **The Armenian Holocaust** ». A bibliography relating to the deportations, massacres, and dispersion of the Armenian People, 1915-1923.

Armenian Heritage Press, Cambridge, Massachusetts 1978, 1980.

*Comité de Soutien aux Prisonniers
Politiques Arméniens
Association régie par la loi de 1901
Dépôt légal 81-1481
BP 215, Tour CIT
3 rue de l'Arrivée
75749 Paris cedex 15*

